

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

11 février 2014

**Voté à l'unanimité des votants (M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison,
MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Hervé Douceron ne prennent pas part au vote)**

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	5
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013	6
V- AMENAGEMENT – URBANISME – ESPACE PUBLIC	7
Régularisation foncière du chemin de Paris.....	7
Mise en œuvre de l'opération des Mésanges dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins – approbation de la convention de partenariat entre la Ville et France Habitation.	10
Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2013.....	18
VI- HABITAT	19
Réalisation d'une opération de 6 logements locatifs sociaux type PLUS sis 7/9 rue des Clos Saint-Marcel – garantie d'emprunts de la Ville à Sceaux Habitat.....	19
VII-TRANQUILLITE PUBLIQUE	21
Actions pour améliorer la tranquillité publique – programme 2014 – demandes de subventions – mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la SEMA-Sceaux.	21
VIII-CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE	22
Contrat urbain de cohésion sociale – programme 2014.	22
IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EMPLOI	25
Convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur protégé des Quatre Chemins – approbation de l'avenant n° 1.....	25
X- DEVELOPPEMENT DURABLE	27
Participation au plan départemental d'actions de sécurité routière – demande de subvention pour la journée vélo en ville.	27

XI- PETITE ENFANCE	28
Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – prestation de service Contrat enfance et jeunesse.	28
Municipalisation de la crèche départementale sise rue du Lycée – approbation de l'avenant n° 2.	30
XII- AFFAIRES SCOLAIRES	31
Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour l'année 2013.....	31
XIII- AFFAIRES SPORTIVES	31
Activités de musculation et de cardio-training – approbation du tarif horaire.....	31
XIV- AFFAIRES FINANCIERES	32
Adoption du budget 2014 :	32
• confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,	32
• attribution et étalement sur cinq ans des subventions d'équipement et des autres charges à étaler,.....	32
• attribution des subventions de fonctionnement.....	32
Fiscalité directe locale 2014 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2014	50
Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2005 à 2012.....	50
Remise gracieuse pour une participation familiale concernant des prestations périscolaires municipales.....	51
XV- RESSOURCES HUMAINES	51
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, animation et médico-sociale.....	51
XVI-QUESTIONS DIVERSES	52
XVII- COMMUNICATIONS DU MAIRE	52
XVIII-DECISIONS DU MAIRE	52

XIX- QUESTIONS ORALES	52
Question orale posée par Christian Lancrenon.....	52
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN	53
Question orale de Claude DEBON.....	53
Question orale de Marie CLAUDEL posée par Jean-Jacques CAMPAN	53

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je vous propose de désigner Mme Florence Presson, benjamine de cette réunion, secrétaire de séance, et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Florence PRESSON

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Nicole Zuber
- ✓ Hervé Audic
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Jean-Pierre Lefèvre
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sabine Vasseur
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Jean-Michel Granchamp
- ✓ Liliane Sillon
- ✓ Christian Lancrenon

- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard.
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault.
- ✓ Fabienne Eckerlein, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Thierry Legros, en retard.
- ✓ Jean Carlioz, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton.
- ✓ Hélène Enard, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot.
- ✓ Sakina Bohu-Alibay, excusée, a donné pouvoir à Sabine Vasseur.
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes.
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, en retard.
- ✓ Marie Claudel, excusée, a donné pouvoir à Jean-Jacques Campan
- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix.
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent.

M. le maire

Merci, le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013

M. le maire

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013. Avez-vous des remarques ou des observations concernant ce procès-verbal ?

Claude DEBON

Page 63, vous indiquez que le budget du personnel vacataire se situe autour de 950 000 € par an, soit 1,5% du budget global de la masse salariale. Il semblerait qu'il y ait là une erreur.

M. le maire

Le pourcentage est correct. Mais le budget s'élève à 250 000 € et non pas à 950 000 €.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

V- AMÉNAGEMENT – URBANISME – ESPACE PUBLIC

Régularisation foncière du chemin de Paris.

Patrice PATTEE

Nous faisons référence dans ce projet de délibération à une séance du conseil municipal de Sceaux du 6 décembre 1948. Cette délibération portait sur la cession à la Ville d'un terrain appartenant à Monsieur Séverin DEL MISSIER en contrepartie du raccordement au tout-à-l'égout de sa propriété. Le raccordement a été réalisé. En revanche, la régularisation foncière n'a jamais été faite. Nous vous proposons ce soir de procéder à cette régularisation foncière.

Il s'agit d'une parcelle de 230 m² située à l'est de la propriété de Monsieur Yves DEL MISSIER, propriétaire actuel, sise 14 avenue Raymond Poincaré. Sur la base d'un document d'arpentage, réalisé le 12 mars 2012, il est proposé de déclasser cette bande de terrain dans le domaine public communal et d'autoriser le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents à cette régularisation foncière.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous n'avons rien contre cette délibération d'autant qu'elle fait référence à 1948. Le plan que vous nous avez remis est assez clair en ce qui concerne la parcelle qui sera régularisée, mais nous souhaiterions avoir une explication sur les terrains situés entre le trait rouge et le trait jaune, rue Albert 1^{er}. Qui en est propriétaire ?

M. le maire

Ce sont des terrains qui appartiennent déjà à la Ville.

Jean-Jacques CAMPAN

On a l'impression que le trait jaune correspond à peu près à la clôture telle qu'elle existe physiquement. Ce qui veut dire que ce qui se trouve à l'intérieur appartient déjà à la Ville.

M. le maire

Absolument.

Nous avons déjà eu l'occasion de délibérer sur des régularisations foncières. Un certain nombre reste à faire. Mais cela prend des années, car il faut reconstituer les origines de la propriété. Cela démontre que, dans le passé, l'administration n'était pas aussi rigoureuse qu'on le pense. On marquait l'intention, mais le dossier n'était pas régularisé en termes administratifs. Nous avons notamment à résoudre des questions très complexes de régularisation dans le quartier du Parc,

allée de Trévisse. Nous avons pu régulariser avec l'une des copropriétés, mais pas avec les autres. Cela explique les difficultés de fonctionnement que nous rencontrons sur cette voie qui est en fait un domaine privé, notamment en termes de financement de travaux.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Christian LANCRENON

C'est bien de régulariser une situation qui aurait dû l'être depuis longtemps, mais ne prend-on pas un risque juridique sur ce dossier ? La Ville ne s'expose-t-elle pas à des poursuites judiciaires ? On remonte en effet jusqu'en 1948, mais à quelle date cette propriété a-t-elle été achetée ? Si Monsieur Del Missier est réellement propriétaire depuis 1948, une prescription acquisitive de 30 ans est susceptible d'être engagée. Monsieur Del Missier paye-t-il des impôts fonciers sur la surface totale de sa propriété ? Si c'est le cas, cette bande de 230 m² redeviendrait sa propriété. J'imagine qu'il est au courant de cette délibération. Qu'en dit-il ?

J'estime que nous n'avons pas d'éléments suffisants pour voter. Il aurait été intéressant de joindre la délibération du 6 décembre 1948 au dossier. Cette date très lointaine me surprend. J'estime par ailleurs que le délai de prescription pose problème.

Dernière question : pourquoi récupérer cette bande de terrain ? S'agit-il d'augmenter le flux de la circulation, de permettre à des cars de stationner ?

Patrice PATTEE

Si nous vous proposons de délibérer sur ce projet, c'est que Monsieur Del Missier est en plein accord avec la commune. Il n'envisage pas de faire un recours contre cette régularisation foncière.

Pour répondre à votre deuxième question, il s'agit simplement de changer l'assiette foncière de la voie publique, mais le gabarit de cette voie ne changera pas.

Christian LANCRENON

Monsieur Del Missier paye-t-il des impôts fonciers ?

Patrice PATTEE

Oui.

Christian LANCRENON

Et il ne demandera pas un rattrapage depuis 1948. Pourquoi paye-t-il des impôts si cette bande de terrain ne lui appartient plus ? Je ne comprends pas.

M. le maire

Je ne pense pas qu'il paye du foncier sur ce terrain. Il s'agit de foncier non bâti. Cela ne doit pas représenter grand-chose.

Quant à la délibération du 6 décembre 1948, vous auriez dû la demander lorsque vous avez reçu la note de présentation. C'est ce qu'a fait Madame Debon sur un autre dossier.

Christian LANCRENON

Pardonnez-moi, mais je trouve cela surprenant. Le prix du foncier a grimpé depuis 1948, et il accepte malgré tout de vendre pour un euro symbolique alors qu'il s'acquitte de l'impôt foncier.

M. le maire

L'avis des Domaines en date du 2 décembre 2013 déclare que "dans la mesure où le transfert juridique de propriété prévu aujourd'hui ne constitue que la régularisation d'un accord antérieur n'ayant pas été validé par acte notarié, alors même que la contrepartie de l'alignement payé par la commune, à savoir les travaux d'assainissement de la voie ont bien été réalisés, la gratuité de la cession s'impose aux parties".

Christian LANCRENON

Le délai de prescription trentenaire n'intervient donc pas ?

M. le maire

Non. Nous essayons de régulariser les choses afin que la Ville ne s'expose pas à des difficultés pour le paiement des travaux d'aménagement ou de réfection sur le Sentier de Paris. Le comptable public peut nous demander des comptes sur la réalisation de travaux sur un domaine privé. Nous avons de nombreux dossiers de ce type. C'était par exemple le cas d'un petit bout de sentier rue Jean Mascré. Il était resté communal et nous avons enfin réussi à le céder aux riverains. La régularisation se fait en accord avec Monsieur Del Missier lui-même.

Christian LANCRENON

D'accord, mais cela se fait dans le cadre d'une opération immobilière prévue.

M. le maire

Non. En ce qui concerne le sentier rue Jean Mascré, il n'y avait aucune opération immobilière prévue.

Ce n'est pas parce que l'on fait de la régularisation foncière pour clarifier les choses en matière de responsabilités qu'une opération immobilière est prévue. Il y a un secteur de projet qui gèle jusqu'en 2015 toute opération sur ce quartier. Si une opération immobilière était prévue, elle

donnerait lieu à une enquête publique et à une modification du PLU. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Ne voyez pas le mal partout, même si la période y est propice.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec l'abstention (Christian Lancrenon).

Mise en œuvre de l'opération des Mésanges dans le cadre du secteur de projet des Quatre-Chemins – approbation de la convention de partenariat entre la Ville et France Habitation.

Patrice PATTEE

La Ville et France Habitation sont partenaires sur une part importante du projet d'aménagement des Quatre-Chemins. France Habitation, le bailleur social de la résidence des Mésanges, a en effet souhaité s'intégrer au projet d'aménagement du secteur des Quatre-Chemins qui, à l'origine, ne comportait pas les immeubles de cette résidence. Le bailleur social s'est saisi de cette opportunité pour renouveler l'ensemble de son parc de 140 logements en procédant à une opération de démolition et de reconstruction par tranches. Cette opération s'étalera jusqu'en 2026, soit un chantier de 12 ans.

Il nous a donc paru important de formaliser notre coopération avec France Habitation par l'élaboration d'une convention partenariale avec pour objectifs :

- ✓ d'assurer la cohérence d'ensemble du projet des Quatre-Chemins, tant du point de vue du programme que de l'ambition de la Ville en matière de qualité architecturale et environnementale ;
- ✓ de garantir les principes d'aménagement dans le temps, pendant toute la durée de réalisation de l'opération, à travers la mise en place d'un pilotage conjoint de l'opération.

La convention de partenariat définit :

- ✓ le contenu du projet,
- ✓ l'organisation de la conduite du projet,
- ✓ la concertation et l'information,
- ✓ l'échéancier de réalisation,
- ✓ l'évaluation et l'évolution du projet.

M. le maire

En page 7 de la convention figure un échéancier indicatif de réalisation comprenant une erreur. La phase II, de 2018 à 2020, prévoit la déconstruction de 40 logements et la construction d'environ 65 logements aidés et la phase III, de 2020 à 2023 la déconstruction de 70 logements et la construction d'environ 90 logements aidés.

Enfin, au paragraphe 2.3 de la convention, il faut lire : "la reconstruction, sur le territoire de Sceaux, d'environ 300 logements, pour environ 22000 m² de surface de plancher, selon le programme prévisionnel précisé à l'article 2.4" et non l'article 2.3.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous nous saisissez sur une opération qui s'étalera sur une douzaine d'années. Elle aura un impact important sur l'équilibre de la ville. Dès lors, deux questions surgissent.

Pourquoi cette urgence à la veille des élections municipales ? Étant donnée l'importance de l'opération et sa durée, il aurait été plus républicain d'attendre que la nouvelle municipalité issue des urnes soit saisie du dossier ou alors vous voulez créer une situation irréversible, parce que vous craignez que les Scéens et les Scéennes sanctionnent votre politique.

Deuxième interrogation : Pourquoi tant de précipitation alors que le dossier n'est pas mûr et que le flou persiste ?

L'équilibre financier de l'opération décrit au paragraphe 2.5 fait mention d'un avenant qui serait fait, car il n'est pas précisé dès maintenant quel sera l'équilibre financier. Les loyers futurs seront-ils la variable d'ajustement de cet équilibre financier ?

Les conditions de relogement des locataires seront précisées par une charte à venir. Vous écrivez que les locataires ont donné leur adhésion de principe à cette opération. Cela ne correspond pas du tout aux échos que nous avons recueillis. Fin 2012, nous avons fait une enquête portant sur un échantillon assez représentatif. Il était ressorti que la moitié des habitants de la résidence des Mésanges n'était pas du tout favorable à cette opération, notamment par peur d'une augmentation des loyers. D'autant qu'une rénovation lourde a déjà été faite récemment pour certains logements.

Aucune indication n'est donnée sur la typologie des 300 futurs logements : studios, deux-pièces, logements familiaux. De plus, la mixité sociale n'est pas respectée. Ce sont 220 logements locatifs aidés, soit 73% de PLUS et PLAI, seulement 40 PLS (13%) et 13 % d'accession à la propriété. Il nous semble que la moindre des choses aurait été de respecter soit un 3/3, soit un 50/50.

Nous étions un peu perplexes sur l'échéancier, mais vous venez de répondre à nos questions. J'abandonne donc ce point.

Il faudra attendre pour savoir quelles seront les modalités foncières et de financement des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères et des prescriptions environnementales, et même de la portée des engagements de la Ville.

Enfin, cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de 450 à 500 logements nouveaux qui exerceront une pression supplémentaire sur un RER B en déliquescence. Une déliquescence qui n'est pas près de s'arranger dans les 20 ans à venir, et ce, malgré les déclarations lénifiantes,

dont la vôtre en octobre dernier, du STIF et de la RATP. Pour ma part, je proteste depuis une dizaine d'années dans le contexte scéen, dans cette enceinte depuis 2008, et au conseil général depuis 2011 contre cette folie de la densification de la petite couronne. Je rappelle pour la énième fois qu'aucune capitale européenne n'a ou même n'envisage une telle densité. 80 habitants par hectare chez nous, et bientôt davantage, alors qu'à Londres, Madrid, Berlin ou Hambourg, on en est à la moitié, voire moins. Je constate d'ailleurs que mes propos sur le sujet qui avaient été écoutés avec politesse, mais sans plus, au conseil général en 2011 sont maintenant repris par des partis politiques, dont certains membres de votre majorité se revendiquent.

Nous ne sommes pas opposés à un réaménagement de ce secteur, bien au contraire, mais pas dans ces conditions. Nous considérons que vous agissez, non pas dans l'urgence, mais dans la précipitation. Vous nous demandez d'avancer dans l'opacité. Or, le sujet est trop important pour être traité à la va-vite et dans le flou, surtout en ce qui concerne la question des loyers.

Rappelons que vous n'avez pas réuni de commission d'aménagement urbain depuis plusieurs années, et encore moins pour cette opération de la résidence des Mésanges. C'est pourquoi nous refuserons de participer au vote dans ces conditions.

Christian LANCRENON

En ce qui concerne les avenants dont il est fait mention dans la convention, est-on sûr de l'équilibre financier de cette opération ? La convention fait mention à plusieurs reprises d'avenants. On n'a aucune idée de ce que seront ces avenants. Au point 2.5, page 5, il est par exemple indiqué qu'un avenant précisera les conditions d'équilibre financier de l'opération. Quel sera cet avenant ? Nous devons être vigilants sur les aléas de construction.

Si les choses ne se passent pas comme prévu, n'y a-t-il pas un risque d'augmenter la densité pour que cela rapporte plus ?

S'agissant de logements aidés, l'État et la Ville donneront des subventions fixes, la part de la Ville devrait donc rester fixe, quels que soient les aléas. Pouvez-vous nous rassurer dans ce sens ?

Je pense que c'est à France habitation de supporter les dérives financières éventuelles et je pense que nous avons intérêt à le prévoir. Or, on ignore ce que contiendra cet avenant. La Ville, comme l'État, devrait rester forfaitaire dès le départ en fonction du nombre de logements aidés. Étant donné que France Habitation est maître d'ouvrage, ne serait-ce pas à elle d'assumer et de prévoir dès maintenant ?

Vu le manque de précisions, notamment en ce qui concerne les avenants à venir, je m'abstiendrai.

Patrice PATTEE

Je voulais simplement rassurer Monsieur Campan. Il ne s'agit pas de précipitation, bien au contraire. Nous connaissons un peu les locataires de la résidence des Mésanges. Nous avons

constaté qu'il y a pour un certain nombre d'entre eux un problème de gestion de la temporalité. On leur a annoncé il y a un an et demi qu'ils allaient déménager dans un logement neuf et ils ne comprennent pas que le chantier n'ait pas encore démarré. Il ne faut pas s'endormir sur ce dossier. L'échéance des prochaines élections municipales ne doit pas enrayer ce processus. Suspendre le sort de ces 140 familles au prochain scrutin serait proprement inhumain.

Vous avez suivi la genèse de ce dossier. Nous avons modifié le secteur de projet inscrit au PLU en 2012. Les études se poursuivent et cette convention arrive à une étape normale et planifiée de l'élaboration de ce projet.

Vous parlez des loyers futurs. Nous savons très bien que c'est un sujet d'inquiétude chez les locataires actuels. Vous parlez de rénovation lourde réalisée dans ces logements. Il s'agissait en fait de remplacer les chaudières. Les locataires vont perdre un logement construit dans les années 50 au profit d'un logement neuf répondant à des normes de confort qui n'ont rien à voir avec celles qui étaient en vigueur à l'époque. Chaque appartement en étage sera par ailleurs desservi par un ascenseur. Il ne faut pas parler de loyer, mais plutôt de quittance. De toute façon, les PLAI ou PLUS sont soumis à des barèmes auxquels on ne pourra rien changer. Mais grâce à cette opération, il est d'ores et déjà prévu de réduire notablement les charges. Il faut donc raisonner en termes de quittance et non de loyer.

En ce qui concerne la mixité sociale, il se trouve que France Habitation est un bailleur social. Il ne sait construire que du logement social. C'est la raison pour laquelle il y aura essentiellement du logement social sur ces parcelles avec tout de même du PLS, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans la résidence des Mésanges. France Habitation introduit donc des loyers intermédiaires, ce qui permettra une certaine mixité sociale.

En ce qui concerne les avenants, nous en parlons effectivement beaucoup. Nous en parlons peut-être trop. Cela aurait pu être implicite. Il est évident que cette convention devra vivre pendant 12 ans. Je ne connais aucun contrat qui ne soit pas révisé. Des avenants seront donc nécessaires. Tout n'est pas calé. En ce qui concerne la validation du cahier des charges environnemental, nous partons sur des territoires complètement inconnus. Nous affichons la volonté de réaliser des bâtiments à énergie positive. Cela trouble un peu le bailleur social. Au prix auquel est l'énergie, cela n'apparaît pas rentable ou accessible. Nous avons encore un gros travail à faire avec le bailleur social pour l'amener à imaginer qu'une partie du programme sera réalisée à énergie positive dans quelques années.

Pour toutes ces raisons, le processus d'élaboration de ce projet est très long, ce que les locataires ne peuvent pas comprendre. Certains d'entre eux sont très impatients de déménager. J'ai rencontré une personne de plus de 80 ans qui m'a dit n'être pas sûre de voir son nouveau logement.

Nous vous invitons ce soir à délibérer sur ce projet de convention pour montrer que l'histoire ne s'arrête pas malgré l'échéance électorale de la fin du mois de mars.

M. le maire

Cette convention de partenariat ne modifie en rien la densité, celle-ci étant fixée par le PLU. Or, la modification du PLU a été votée en 2012. Si la densité devait être modifiée, elle le serait par une enquête publique et par le PLU, et non pas par cette convention.

Cette convention permet de faire avancer le dossier. Peut-être suivez-vous cette opération depuis son origine, mais certainement pas en tant que conseiller municipal, puisque la réflexion sur le réaménagement du quartier associé au pôle de déplacements urbains de la Gare de Robinson est née dès 2003.

Il s'agit d'une opération très complexe, mais qui sera exemplaire. Nous allons reconstruire une résidence sociale sans contraindre ses habitants au déménagement. Ils seront relogés au fur et à mesure de l'avancement du chantier dans des bâtiments neufs construits à quelques mètres de l'actuelle résidence. Nous pouvons le faire, car l'établissement public foncier a pris peu à peu la maîtrise foncière de la bande de terrains situés entre l'avenue et la résidence actuelle. Ces terrains ne sont pas la propriété de France Habitation, mais de l'établissement public foncier. La faisabilité de l'opération est par conséquent conditionnée au rachat par France Habitation de ces terrains auprès de l'établissement public foncier. La Ville est donc financièrement très peu engagée.

Une fois France Habitation propriétaire de ces terrains pour un prix déterminé, ce qui est le principal élément de l'équilibre financier envisagé, le PLU lui donne des droits à construire. Si la Ville n'est plus présente dans le suivi de l'opération, ce qui serait juridiquement possible, nous perdons tout contrôle.

Cette convention de partenariat permet de s'assurer de la présence de la Ville pendant toutes les phases de l'opération afin notamment de contribuer à préserver les intérêts des locataires. L'Amicale des locataires est d'ailleurs informée de ce projet de convention partenariale et en approuve totalement l'existence. C'est la garantie pour elle que la Ville sera présente à tous les stades de l'opération. Les avenants permettront au fur et à mesure de l'avancement de l'opération de revenir devant le conseil municipal afin que le suivi soit le plus transparent possible. Contrairement à ce que vous dites, c'est une opération qui préserve les intérêts de la Ville ainsi que les intérêts des locataires. C'est un élément très positif. Et je remercie France Habitation d'avoir accepté cette convention de partenariat.

Je comprends que les choses soient un peu complexes et que vous ayez pu faire une interprétation erronée des intentions et du contenu de cette convention, mais son objet est bien celui que je vous décris.

Comme vous le savez, puisque cela a été très largement communiqué et présenté lors de l'enquête sur le PLU, la mixité sociale s'apprécie sur l'ensemble du quartier des Quatre Chemins. Il y a aujourd'hui environ 200 logements familiaux, dont 140 appartiennent à France Habitation. L'objectif fixé dans la révision du PLU est de 600 logements à terme, soit 400 logements

supplémentaires. Ces 600 logements se répartissent en 200 logements en accession, 200 logements en PLUS et PLAI, et 200 logements intermédiaires. La mixité sociale est par conséquent totalement assurée à l'échelle du quartier et non pas à l'échelle de l'opération. Il s'agit d'une démarche globale sur l'ensemble du quartier. C'est d'ailleurs tout l'objet de la démarche d'urbanisme de projet que nous avons adopté en la circonstance.

En ce qui concerne la densification, je veux rappeler que toutes les forces politiques se sont mises d'accord depuis plusieurs années sur l'objectif fixé par la loi de la construction de 70 000 logements supplémentaires par an en Île-de-France. On peut contester cet objectif, mais il est fixé par la loi. Vous rappelez souvent, et vous avez raison, qu'il faut appliquer la loi.

Pour Sceaux, cela représenterait, proportionnellement, la construction de 120 logements supplémentaires par an. En plaidant le bâti de bonne qualité de la ville et la préservation de son paysage urbain, nous avons réussi à ramener cet objectif à 60 logements neufs construits par an. Cet objectif a été inscrit dans le porter à connaissance que le préfet nous a adressé au moment du vote du PLU en 2010. Nous avons donc l'objectif de construire en moyenne 60 nouveaux logements par an. Un certain nombre d'opérations sont en cours. Mais l'opération des Quatre-Chemins est importante, car elle permet non seulement de rénover totalement un quartier, mais aussi d'apporter une activité de services qui donnera une attractivité nouvelle à ce quartier et permettra d'améliorer les conditions de fonctionnement des transports en commun.

Elle permettra enfin à la Ville de respecter ses engagements sans perturber le reste de la commune. L'opération des Quatre Chemins permettra en effet de remplir nos obligations en matière de construction de logements durant les dix ans à venir. Nous préservons l'ensemble des quartiers de la ville et nous préservons les intérêts de la Ville, en tant qu'entité, ainsi que ceux des locataires de la résidence des Mésanges. Cette délibération va donc dans le bon sens et je regrette que vous ne l'ayez pas ainsi compris.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous dites que le PLU fixe la densité. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons contesté ce PLU. Il n'est donc pas anormal que nous contestions cette opération.

En ce qui concerne la mixité sociale appréciée à l'échelle d'un quartier, nous considérons qu'il est nécessaire d'en tenir compte par sous-secteurs. Cette première opération avec un grand pourcentage de logements aidés par rapport aux logements intermédiaires nous semble dommageable.

En ce qui concerne le fait de se concentrer sur ce secteur de la ville pour ne pas avoir à modifier les autres secteurs, nous sommes plutôt partisans d'une autre répartition par petits programmes. Nous maintenons que la densité est trop importante sur ce programme, ce qui ne remet pas en

cause les engagements de la Ville. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe d'autres secteurs de projet. Il y a peut-être moyen de répartir d'une manière moins brutale.

Vous dites que cette opération améliorera les transports. Même si nous établissons une gare routière, ce que nous souhaitons d'ailleurs depuis longtemps, il n'en reste pas moins vrai que ces 400 logements supplémentaires amèneront 1 000 personnes de plus dont une bonne partie fera pression sur un RER déjà bien mal loti. Cela entraînera une augmentation du nombre de voitures et de la circulation dans un secteur déjà bien chargé. Nous continuons de penser que la densité est bien trop forte, quels que soient vos arguments.

Je reviens sur les loyers futurs. Vous dites que les locataires ont émis un accord de principe. Les résultats de l'enquête que nous avons réalisée sur un échantillon assez important ont mis en évidence que la moitié des locataires n'était pas d'accord. Peut-on engager tous les locataires de cette résidence dans une opération à laquelle la moitié n'adhère pas ? On pourrait peut-être imaginer un autre scénario. La résidence est composée de 4 bâtiments. On pourrait peut-être en garder deux sur les quatre. Nous avons eu des retours très précis en ce qui concerne le sujet des loyers. Rien dans le dossier ne permet de juger de l'évolution des loyers.

M. le maire

Lorsque j'ai parlé de la densité, je répondais à la question de Christian Lancrenon qui craignait que la densité puisse être augmentée. Je lui ai répondu que la densité était fixée dans le PLU et qu'elle ne pouvait pas être modifiée simplement à travers un accord ou un avenant à ce type de convention.

Monsieur Campan, je suis heureux de voir que vous n'êtes pas pour la densification à un endroit précis, mais un peu partout. Un autre secteur de projet porte sur la Place de Gaulle. J'en conclus que vous êtes d'accord pour que l'on construise sur la Place de Gaulle.

En ce qui concerne la gare routière, il ne s'agit pas de nier les difficultés du RER. L'aménagement de la gare routière sera utile aux voyageurs. Ce n'est pas parce que le RER fonctionne mal que la gare routière doit mal fonctionner. Même si le RER fonctionne mal, un certain nombre de gens continuent à le prendre. N'empêchons pas le bon fonctionnement de l'ensemble du pôle de transport. Aujourd'hui, on avance doucement sur le dossier de l'aménagement de la gare routière dont le principal problème est son financement compte tenu des difficultés techniques liées à l'emplacement de l'ancienne gare de marchandises. En tout cas, il y a un accord général sur l'idée de l'aménagement, mais pas encore sur son financement. La Ville a le devoir de s'y impliquer et de faire en sorte qu'un accord aboutisse alors que sur le RER, on ne peut qu'attirer l'attention sur les difficultés, en liaison avec usagers et les associations, comme nous l'avons fait à de nombreuses reprises. Vous le savez et vous l'avez fait vous-même.

Imaginez-vous par ailleurs une opération d'aménagement où on laisserait deux anciens immeubles au milieu d'immeubles neufs ? Soit on réaménage l'ensemble, soit on ne fait rien.

La plupart des locataires souhaitent que l'opération se fasse. Il est vrai qu'ils s'interrogent sur le montant des loyers, ce qui est normal. C'est la raison pour laquelle il faut instaurer une charte avec l'Amicale des locataires pour faire en sorte que le loyer au m2 des nouveaux logements ne soit pas supérieur au loyer actuel. Mais la Ville ne peut pas s'engager sur ce point. Elle veille à ce que la discussion ait lieu et défend les intérêts des locataires, mais cela ne peut pas s'inscrire dans ce type de charte. C'est en discussion à l'heure actuelle, mais il n'est pas possible de négocier au vu de tous. On présentera plus tard les résultats de la négociation. L'interrogation des locataires sur le montant des loyers est légitime. L'Amicale des locataires s'en occupe avec France Habitation. D'autres points sont en cours de discussion, notamment sur la prise en charge des déménagements. Je pense que cet accord avec l'Amicale des locataires devrait intervenir très rapidement.

Cette convention est la garantie de la présence de la Ville dans cette opération, y compris le jour où elle n'aura plus l'atout de la maîtrise foncière. Ce sont des opérations assez classiques. Ce genre d'opérations se pratique assez couramment dans les Hauts-de-Seine. Sceaux n'en a pas l'habitude, car les choses se font toujours de façon très modérée et très lente, mais nous ne faisons pas preuve d'une grande innovation avec cette convention. En revanche, nous affichons le souci de l'intérêt des locataires.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Je voudrais préciser deux choses. Premièrement, les locataires de la résidence des Mésanges des troisième et quatrième étages sont ravis à l'idée d'avoir un ascenseur. Deuxièmement, je crois qu'il faut construire 60 logements neufs, chaque année à Sceaux pour maintenir la population de la ville.

Jean-Jacques CAMPAN

Permettez-moi une remarque. Vous m'attaquez en disant que nous ne sommes pas d'accord pour construire sur la Place de Gaulle. Nous avons toujours dit que nous étions d'accord pour construire sur la bande nord. Vous tordez nos propos !

M. le maire

Venant de vous, c'est quand même fort ! Voulez-vous que je vous rappelle ce que vous écrivez ?

Jean-Jacques CAMPAN

Allez-y !

M. le maire

Je le ferai au moment du budget.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous ne prendrons pas part au vote.

M. le maire

C'est encore plus courageux que l'abstention !

La délibération est adoptée à l'unanimité avec l'abstention (Christian Lancrenon). Jean-Jacques Campan et Claude Debon ne prennent pas part au vote.

Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2013.

M. le maire

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions de la commune donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

En 2013, nous avons procédé aux opérations suivantes :

- ✓ Acquisition d'un local de 43 m² 3 rue du Four, après délibération du 28 mars 2013, au prix de 223000 €. Il s'agit d'un local inclus dans l'immeuble du 73rue Houdan dont la Ville est propriétaire à l'exception d'un appartement.
- ✓ Acquisition d'un pavillon situé au 29 avenue Jules Guesde, le 31 janvier 2013, au prix de 605000 €.
- ✓ Acquisition d'un pavillon 3 avenue de la Gare dans le cadre de la réalisation du secteur de projet pour un montant de 737 000 €.
- ✓ Acquisition d'un terrain constituant de la voirie allée de Trévisse dans le cadre d'une régularisation foncière au prix de 1 € symbolique.
- ✓ Acquisition d'un terrain de 205 m²,situé 28 avenue Jean Jaurès, propriété de Sceaux Habitat, le 23 mai 2013, pour 57 000 € afin de réaliser une entrée pour le futur site sportif et de loisirs des Blagis.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce bilan.

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne vois pas dans cette liste la propriété de la maison Depreux.

Patrice PATTEE

Il s'agit d'un bilan des acquisitions. La villa Depreux a été achetée dans les années 50.

M. le maire

C'est un bilan des acquisitions et des cessions. L'acte définitif de cession sera fait en 2014 et figurera dans l'état 2014.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- HABITAT**Réalisation d'une opération de 6 logements locatifs sociaux type PLUS sis 7/9 rue des Clos Saint-Marcel – garantie d'emprunts de la Ville à Sceaux Habitat.****Bruno PHILIPPE**

Dans le cadre de la réalisation d'un immeuble de logements sis 7/9 rue des Clos Saint-Marcel, Sceaux Habitat envisage d'acquérir en VEFA 6 logements locatifs sociaux type PLUS (1T2 ; 2T3, 2T4 ; 1T5).

Sceaux Habitat sollicite la garantie de la Ville pour deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts :

- ✓ un prêt PLUS Foncier d'un montant de 312430 € contracté pour 50 ans
- ✓ un prêt PLUS Construction d'un montant de 377 227 € contracté pour 40 ans.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 494 698 €, dont :

- ✓ Acquisitions foncières : 503 762 €
- ✓ Travaux HT : 729 229 €
- ✓ Honoraires HT : 184 158 €
- ✓ TVA : 77549 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- ✓ Subventions des partenaires publics (État, Département, Région, CAHB, Ville) d'un montant de 481800 € dont 255 000 € de subvention de la ville de Sceaux.
- ✓ Prêts de la Caisse des Dépôts : 689 657 €
- ✓ Fonds propres de Sceaux Habitat : 323241 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Habitat la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour les deux emprunts PLUS d'un montant respectif de 312430 € et 377227 € et d'approuver la convention à venir avec Sceaux Habitat.

L'attribution de cette garantie n'aura pas d'impact sur les ratios prudentiels, ceux-ci n'étant pas applicables pour une opération de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par un organisme HLM.

En contrepartie de cette garantie et de la subvention de 255000 € attribuée par délibération du 8 décembre 2011, Sceaux Habitat confère à la Ville un droit de réservation portant sur deux logements au sein de la résidence.

Les autres réservataires se répartissent ainsi :

- ✓ Préfecture : 2 logements
- ✓ CILGERE : 2 logements

Les désignations effectuées par la Ville porteront sur les contingents Ville et État, soit 4 logements.

M. le maire

Je précise qu'il s'agit de la désignation des candidats. C'est à la commission d'attribution de Sceaux Habitat qu'il revient ensuite d'attribuer les logements à tel ou tel candidat. Nous devons envoyer au minimum 3 dossiers pour chaque attribution. Il ne s'agit pas d'une attribution directe de la Ville.

Je veux souligner l'importance de la subvention de la Ville qui finance à elle seule plus de 50 % des subventions. Les autres financeurs sont pourtant des structures ayant des moyens financiers plus importants que la ville de Sceaux. Il s'agit d'une volonté politique de notre part. On constate que cette opération répond aux critères de mixité sociale, puisqu'il s'agit de 6 logements locatifs aidés dans une opération qui compte au total 23 logements.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Actions pour améliorer la tranquillité publique – programme 2014 – demandes de subventions – mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la SEMA-Sceaux

M. le maire

Le programme comprend la poursuite de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection par la SEMA-Sceaux rue Léon Blum, sachant que le porche du 12-14 rue Léon Blum a été équipé cette année. Ceci se fait en parallèle avec l'équipement réalisé par Sceaux Habitat de l'ensemble de la résidence des Bas Coudrais. Il s'agit pour SEMA-Sceaux de profiter des conditions offertes à la Ville par son fournisseur.

Des interventions ciblées sont prévues en matière de prévention de la délinquance par le service jeunesse de la Ville.

Enfin, il est prévu la poursuite d'un programme de réussite éducative faisant l'objet d'un financement spécifique. Il s'agit d'un programme cogéré avec la ville de Bourg-la-Reine.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la programmation présentée au titre de l'année 2014 dans le cadre de la prévention de la délinquance et d'autoriser le maire à solliciter des subventions et financements correspondants auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et du conseil général des Hauts-de-Seine.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christian LANCRENON

Il est grand temps de prendre des mesures et je trouve regrettable qu'on ne les ait pas prises en début de mandat.

A-t-on un premier bilan de l'opération qui a été menée dans le centre de Sceaux ?

M. le maire

Les caméras fonctionnent depuis le mois de mai. À ma connaissance, 7 réquisitions ont eu lieu. L'une d'entre elles concernait la benne à ordures qui a abîmé les bornes. Il n'y a pas eu une explosion des réquisitions, mais cela a servi. La police a utilisé ces enregistrements à plusieurs reprises.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

Contrat urbain de cohésion sociale – programme 2014.

Bruno PHILIPPE

Le contrat urbain de cohésion sociale de Sceaux est assez particulier, puisqu'il s'agit d'un contrat urbain de cohésion sociale intercommunal avec les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses, ce qui est assez exceptionnel. Les ministères en charge de la politique de la ville ont décidé que les contrats urbains de cohésion sociale demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

Le programme au titre de l'année 2014 comprend des actions communales et intercommunales. Elles ont essentiellement pour objet la poursuite des actions menées au cours des années précédentes.

Les actions communales sont mises en œuvre par le centre social et culturel des Blagis d'une part et par la Ville d'autre part. Parmi les actions menées par le Centre Social et Culturel des Blagis, il convient de relever l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la famille ainsi que les actions visant à favoriser l'ouverture à la culture pour tous.

En ce qui concerne les actions menées directement par la Ville, il s'agit surtout du développement social du quartier Alsace Bretagne avec l'Espace-relais qui propose un accompagnement à la scolarité, des animations de vacances et des animations de quartier.

Les actions intercommunales comprennent l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, la maison de justice et du droit des Blagis et l'accès au droit, les permanences d'information juridique, les ateliers emploi et les ateliers de pédagogie personnalisée au point d'accès à la téléformation, les actions Femmes en mouvement et l'intégration sociale pour les familles en difficulté.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prouver la programmation présentée au titre de l'année 2014 dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale des Blagis et d'autoriser le maire à solliciter des financements auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, de l'État, du conseil régional d'Île-de-France, du conseil général des Hauts-de-Seine et le cas échéant du Fonds social européen pour la mise en œuvre de ces actions.

M. le maire

Il faut savoir que les subventions atteignent à peine 100 000 €, le reste étant financé par la Ville. Comme vous l'avez lu dans la presse, la ville de Sceaux ne pourra plus bénéficier du contrat urbain de cohésion sociale à partir de 2015. C'est d'ailleurs le cas pour de nombreuses communes, puisque l'on passera de 2 500 CUCS à 1 000. C'est ce que l'on appelle la nouvelle géographie de la politique de la ville. Nous perdrons donc cette ressource.

Sceaux, le 11 février 2014

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Cette suppression semble être un problème. On voit l'importance de toutes ces actions à la fois dans leur diversité et leur quantité. Je me posais des questions par rapport à la présentation de ces actions. J'en avais déjà fait la remarque, mais on a toujours cette impression que l'on reproduit le même programme et que l'on n'a pas de bilan réel des actions qui ont été faites et de ce qui sera changé dans la nouvelle programmation.

Cela me semble d'autant plus important que vous mettez l'accent sur la fin du CUCS. On peut essayer de voir comment remplacer ce contrat en faisant un bilan beaucoup plus précis des actions menées et des résultats obtenus. Cela pourrait peut-être permettre de conduire l'argumentation en faveur d'un autre financement possible.

L'autre point que je voulais aborder porte sur les tableaux joints à la présentation. Ils sont très difficiles à lire. La présentation ne permet pas de clarifier les systèmes de financement, l'apport de la Ville. Il me semble qu'il y aurait possibilité de l'améliorer.

M. le maire

Il n'y aura aucun financement en 2015, de quelque nature que ce soit. Si nous souhaitons poursuivre ces actions, la Ville devra les financer elle-même avec éventuellement le concours de crédits de droit commun que nous pourrions obtenir auprès de différentes collectivités. Mais je n'ai pas un espoir extraordinaire. Nous quittons la géographie de la politique de la ville. C'est une décision de l'État. Nous passerons de 2 500 CUCS aujourd'hui à 1 000. Je pense que ce sera également le cas pour Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses. On découpe le territoire en petits carreaux dans lesquels on regarde le revenu moyen. Pour être éligible à la politique de la ville, il faut avoir un revenu moyen très faible.

S'agissant des tableaux, je suis d'accord avec vous. Le contrat urbain de cohésion sociale étant intercommunal, nous avons créé pour le gérer une association qui s'appelle l'Association de développement intercommunal des Blagis. L'ADIB a un chargé de mission basé à Bagneux qui travaille pour les 4 villes sur ces actions et leur financement. Ce sont des dossiers extrêmement lourds et très formalistes. Les tableaux joints à la note de présentation proviennent de l'ADIB.

En ce qui concerne le bilan de ces actions, nous en avons déjà parlé. On demandera au prochain maire de dresser un bilan social à la fin de l'année. Les bilans sont faits de manière régulière par l'ADIB, puisqu'il s'agit d'une exigence du ministère. Nous pourrions donc faire un bilan de l'ensemble de la politique de la ville. À Sceaux, les résultats ont été très intéressants, notamment dans le quartier des Blagis. Les moyens alloués à la politique de la ville étaient assez importants au début, notamment en termes d'investissement. Cela nous a permis de rénover une bonne partie de l'espace public dans le quartier des Bas Coudrais. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus que

des actions de fonctionnement et notamment le soutien au CSCB. Nous devons examiner dans quelles conditions la Ville prendra le relais.

Christian LANCRENON

Avons-nous une idée des conséquences financières de cette déqualification ?

M. le maire

Environ 100 000 €. Cela touche essentiellement le CSCB et la Ville, puisque nous gérons l'Espace-relais. La réussite éducative n'est pas directement liée au contrat urbain de cohésion sociale. Cependant, il n'est pas possible d'avoir un programme de réussite éducative en dehors du CUCS. Des négociations sont en cours avec le ministère de la politique de la ville pour maintenir les programmes de réussite éducative malgré la disparition du CUCS.

Pour ce qui concerne le CSCB et l'Espace-relais, la subvention est de l'ordre de 100 000 €. Pour le programme de réussite éducative, elle est de l'ordre de 80 000 €. Si l'on ne parvient pas à conserver la subvention pour le programme de réussite éducative, il faudra s'interroger sur son maintien. La question se pose également pour Bourg-la-Reine qui est dans la même situation que Sceaux.

L'ADIB gère les actions intercommunales. Parmi celles-ci figurent les actions de la maison de la justice et du droit rue de la Sarrazine à Bagneux. Si les subventions s'arrêtent, la maison de la justice et du droit s'arrêtera également.

Christian LANCRENON

Est-ce que cela touchera les financements versés à l'AIB ?

M. le maire

Aussi.

Christian LANCRENON

C'est ennuyeux. Je me souviens que lorsque je m'en occupais, il fallait courir après les financements. Ce sont des associations indispensables à la cohésion sociale et à l'éducation. C'est inquiétant. Et j'imagine que le personnel qui s'en occupe doit être sous pression. Une telle décision prise par le gouvernement actuel, c'est le monde à l'envers !

M. le maire

Vous avez raison.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET EMPLOI

Convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur protégé des Quatre Chemins – approbation de l'avenant n° 1.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine le 31 mars 2011 en vue d'étudier la réalisation d'un projet d'hôtel d'activités en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation afin de favoriser l'implantation d'activités artisanales en milieu urbain sur le secteur des Quatre Chemins, ceci en lien direct avec les besoins des Scéens, mais également de la population qui utilise la gare RER et plus largement les équipements publics de proximité.

Compte tenu du calendrier relatif à ce secteur de projet, la mission de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine est amenée à se réaliser sur une période plus longue que prévu.

Il est donc proposé de conclure un avenant ayant également pour objectif de compléter la mission avec la réalisation d'un bilan investisseur à partir des loyers envisagés.

La Ville entretient avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine des relations de collaboration étroite et accueille sur son territoire son antenne sud qui assure de nombreuses formations à la création d'entreprises artisanales.

La CMA 92 s'implique également sein du conseil consultatif du commerce et de l'artisanat de la Ville, depuis sa mise en place en 2008, en y apportant des avis pertinents.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à conclure un avenant à la convention de partenariat avec la CMA des Hauts-de-Seine pour poursuivre les actions engagées et bénéficier de son expertise en matière de création de locaux artisanaux en milieu urbain et à pied d'immeubles d'habitation, mais également en matière de choix des activités et de modes d'occupation adaptés pour ce type de locaux.

Christian LANCRENON

J'imagine que cela complétera les études réalisées par le cabinet Merlin. C'est utile, mais cela représente beaucoup d'études.

M. le maire

Elles ne sont pas tout à fait de même nature. L'objectif est la création d'un hôtel d'activités artisanales. C'est d'ailleurs quelque chose qui figure dans le PLU. Le montant est modeste, puisqu'il s'agit de 3 500 €. Cela traduit par ailleurs le partenariat que nous souhaitons poursuivre avec la Chambre de métiers dont une des antennes est présente à Sceaux.

Claude DEBON

J'ai regardé le contenu de la convention signée en 2011. On retrouve exactement la même formulation. Il était prévu dans cette convention de verser 10 000 € à la Chambre des métiers. Je me demandais si cela avait contribué à financer l'étude de la société PIVADIS qui nous a été présentée au Conseil consultatif du tourisme, du commerce et du développement de la ville. Qui a payé cette étude ? Est-ce la Ville ou la Chambre de commerce ? De l'argent a normalement été versé. Dans la première convention, il est même fait mention de 20 000 €.

M. le maire

En l'occurrence, il s'agit de la Chambre des métiers et de l'artisanat et non de la Chambre de commerce.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

En 2011, nous avons convenu d'une somme de 20 000 €. Mais toute la somme n'a pas été utilisée. Nous avons versé 10 000 € et nous proposons aujourd'hui de verser 3 500 €. Au total, cela représente une somme de 13 500 € et non pas 20 000 €.

Claude DEBON

Qu'en est-il de l'étude PIVADIS ?

M. le maire

C'est une étude qui porte sur le commerce et non pas sur l'hôtel d'activités. En l'occurrence, il s'agit de travailler sur le montage financier de l'hôtel d'activités et sur le montant d'un loyer qui pourrait être acceptable pour les artisans. Il sera peut-être possible d'obtenir des financements au Conseil général ou à la Région.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Il n'y a plus aucun financement ni de la Région, ni du Département.

M. le maire

Pour le moment, mais nous reviendrons à la charge.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Participation au plan départemental d'actions de sécurité routière – demande de subvention pour la journée vélo en ville.

Hervé AUDIC

Dans le cadre de la politique de développement des circulations douces, la Ville a appliqué les récentes évolutions du Code de la route, issues de la démarche de "code de la rue", visant à promouvoir un meilleur partage de la voirie par la création des zones de rencontre en juillet 2009, et l'instauration, en décembre 2009, de la circulation à double sens dans les voies communales, en zone 30, à sens unique pour les véhicules.

Il apparaît opportun d'accompagner ces mesures d'une campagne de sensibilisation et d'information à l'égard des usagers de la route, reprenant les principes de hiérarchisation des voies et de partage de la voirie.

Cette campagne d'information pourrait s'effectuer lors de la journée "vélo en ville", organisée chaque année en mai par la Ville. Cette manifestation aborde en effet, de par la mise en place d'actions pédagogiques et d'expositions, la question de la sécurité routière. Le coût total de cette opération est estimé pour 2014 à 2865 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une subvention de 50 % auprès de l'État au titre de la sécurité routière, dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

M. le maire

Merci. On ne dit plus action de communication, mais propagande du maire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- PETITE ENFANCE

Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – prestation de service Contrat enfance et jeunesse.

Chantal BRAULT

La signature de cette convention intervient après d'autres qui ont déjà fixé le cadre de cette action partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. Nous avons déjà signé un contrat enfance en 2004, puis un contrat enfance et jeunesse en 2009. Nous avons en effet élargi au fur et à mesure de la signature de ces conventions la tranche d'âge des enfants concernés par ces actions.

Il est proposé aujourd'hui de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement reprenant une grande part des actions conduites depuis la première signature de ce contrat, celles-ci portant essentiellement sur l'accueil de la petite enfance.

À cette occasion, un certain nombre de dispositions importantes ont été prises par l'intermédiaire de cette convention de partenariat. Nous l'élargissons aujourd'hui, sachant que ce contrat enfance et jeunesse définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation et fixe les engagements réciproques de la Ville et de la CAF.

Par la signature de cette nouvelle convention, nous reconduisons les actions concernant l'accueil des jeunes enfants. Nous avons par ailleurs ajouté de nouvelles dispositions, auxquelles nous sommes attachées, et qui ont fait l'objet d'études précises sur leur coût, le public visé, les modalités de contrôle, d'aménagement et de suites données.

Outre la poursuite des actions inscrites depuis plusieurs années, le schéma est complété par :

- ✓ La création d'un lieu d'accueil enfants parents, lieu convivial permettant un accompagnement à la parentalité ;
- ✓ La création d'une ludothèque ;
- ✓ La création d'un relais assistante maternelle/assistante parentale (ram/rap).

Pour le secteur jeunesse, les animateurs non diplômés peuvent se voir proposer une formation BAFA ou BAFD, ce contrat enfant et jeunesse s'adressant à des enfants et adolescents de moins de 17 ans. Il est signé pour une durée de 4 ans.

Les montants attribués par la CAF seront évalués année par année en fonction du réalisé. Si dans le cadre des actions nouvelles listées dans le contrat, nous ne parvenons pas à mettre en place la ludothèque par exemple, les financements ne seront pas versés.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions sur ce dossier important ?

Claude DEBON

En ayant en main la convention, j'ai pu mesurer la complexité du dossier. Je me pose des questions sur la localisation des nouvelles actions prévues. Lors des délibérations prises sur le nouvel accueil Charaire, nous avons parlé de la localisation possible du lieu d'accueil pour les parents et les assistantes maternelles dans le multi accueil Charaire. Ce n'est plus du tout présent dans la convention. En revanche, on parle de la possibilité de faire passer la crèche de la rue du Lycée au secteur Albert 1^{er} avec l'insertion de ces nouvelles actions. J'aimerais savoir ce qu'il en est, d'autant plus que nous avons compris qu'une rénovation de la crèche de la rue du Lycée allait permettre de pérenniser les lieux.

Chantal BRAULT

Madame Debon, la sagacité vous fait rarement défaut, mais il me semble que le ram/rap figure bien dans la convention comme une fiche d'action nouvelle. Et il est bien situé dans l'espace Charaire. Cela n'a pas changé. Il s'agit bien de réhabiliter l'espace abandonné par la PMI pour installer ce ram/rap.

Le lieu d'accueil parental relève d'un autre dispositif. Ce lieu est destiné exclusivement aux parents. Il s'agit d'un lieu d'accueil et de loisirs qui sera situé dans l'espace Albert 1^{er}.

Claude DEBON

Le déménagement de la crèche rue du Lycée est donc bien prévu dans le secteur Albert 1^{er}. Le projet n'est pas abandonné.

Chantal BRAULT

Il n'est pas abandonné.

M. le maire

On peut difficilement faire autrement, car la convention que nous avons avec le Conseil général est très précise sur ce point. La convention prévoit un financement de 1,8 M€ avec un lieu d'implantation sur le parking Albert 1^{er}. Seulement, nous devons savoir s'il s'agit d'un projet d'aménagement global ou d'un projet purement sur le terrain municipal. La convention avec le Département est particulièrement précise sur ce point.

Catherine ARNOULD

Il est très bien de proposer aux jeunes de passer le BAFA. Certains n'ont pas les moyens financiers de le faire. C'est donc une très bonne chose.

Chantal BRAULT

Il est vrai que cela permet de former et de fidéliser des animateurs.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Municipalisation de la crèche départementale sise rue du Lycée – approbation de l'avenant n° 2.

Chantal BRAULT

Le conseil général des Hauts-de-Seine a décidé à la fin des années 80 de modifier son mode d'intervention en adoptant le principe d'un transfert des crèches départementales aux communes.

La Ville a ainsi procédé à la municipalisation de la crèche rue du Lycée en 2003 qui sera finalisée en 2017. L'avenant proposé aujourd'hui ne modifie en rien les termes qui nous lient au Département, notamment en ce qui concerne les financements destinés à la gestion ou au personnel. Je rappelle que le Département s'engageait dans une prise en charge complète durant les 5 premières années. Depuis, chaque année, il y a un désengagement de 10% du Département.

En 2017, la crèche relèvera de notre seule et unique gestion, sachant que le personnel départemental a déjà quitté la crèche depuis quelque temps.

La convention initiale déterminait les profils des agents en poste ainsi que l'effectif budgétaire afférent. Aujourd'hui, compte tenu des difficultés de recrutement dans les établissements petite enfance, des agents de qualification ou de grade différents ont dû être recrutés. Par exemple, la directrice actuelle de l'établissement est une infirmière au lieu d'une puéricultrice. Nous restons dans les normes requises, mais nous souhaitons modifier les appellations de ces postes dans la convention. Cela ne change rien sur la prise en charge du Département jusqu'en 2017 ou sur notre manière d'encadrer, de gérer et de faire vivre cette structure.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 11 février 2014

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- AFFAIRES SCOLAIRES

Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour l'année 2013.

Florence PRESSON

Il s'agit d'une délibération que nous prenons chaque année pour décider le versement de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logées accordée par l'État, fixée à 216, 50 € par mois ou 2598 € pour l'année 2013 et préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif 2014, chapitre 65.

M. le maire

Les crédits en question ne sont pas très importants, puisque seul un instituteur en bénéficie. Les autres sont logés à titre gratuit ou sont professeurs des écoles et ne perçoivent pas ces indemnités.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- AFFAIRES SPORTIVES

Activités de musculation et de cardio-training – approbation du tarif horaire

Chantal BRAULT

Il s'agit d'une délibération simple. Les tarifs d'occupation de nos espaces sportifs sont votés pour l'ensemble de la saison scolaire. Or, les aménagements réalisés dans la salle de musculation et de cardio-training nous amènent à modifier le dispositif d'abonnement. Pour profiter des équipements de cette salle, il faut prendre aujourd'hui un abonnement à l'année ou au mois. Des associations d'élèves, notamment l'UNSS de Marie Curie, sollicitent la Ville pour permettre un accès horaire à cette salle.

Je rappelle que cette salle a des équipements tout à fait performants même si le lieu n'est pas le plus adapté.

Nous proposons un tarif horaire de 14,50 €.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV- AFFAIRES FINANCIÈRES

Adoption du budget 2014 :

- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,**
- **attribution et étalement sur cinq ans des subventions d'équipement et des autres charges à étaler,**
- **attribution des subventions de fonctionnement**

M. le maire

Ce budget a été préparé dans la continuité du débat d'orientations budgétaires du mois de décembre 2013.

Les résultats de la gestion 2013 ont été affinés depuis décembre 2013. Nous avons évoqué un résultat positif d'environ 1 000 k€. Le résultat définitif de la gestion 2013 s'élève à 1 246 k€ sur les opérations de fonctionnement, ce qui est un bon résultat.

Il est proposé d'affecter ce résultat à l'autofinancement du budget 2014. Je reprendrai très rapidement les éléments du rapport sur le budget 2014.

Le contexte du budget 2014 :

Le contexte est marqué par une ponction nouvelle sur la DGF. Celle-ci baisse de 381 k€ de budget à budget, ce qui représente l'équivalent de 2,2 points d'impôts. La ville est particulièrement touchée par cette baisse en raison des critères de revenu par habitant. À cela s'ajoute la diminution de la compensation d'exonération de fiscalité directe locale et je vous rappelle à ce titre la situation ubuesque des Bas Coudrais. Ces logements sont en effet exonérés de taxe foncière. Nous devrions donc percevoir une compensation de la part de l'État. Or, celle-ci diminue chaque année, car elle sert de variable d'ajustement. On ne perçoit plus que 39% de la perte de produit fiscal, soit une perte de 225 k€ en 2014. La situation est assez paradoxale, puisque Sceaux est pénalisée par ces logements depuis qu'ils sont devenus sociaux.

La hausse des valeurs locatives servant au calcul des impôts locaux a été fixée à 0,9% pour 2014. Cette faible augmentation des valeurs locatives n'est pas compensée par une augmentation physique des bases qui devrait être de l'ordre de 0,3%, les constructions étant peu nombreuses. Cela représente une augmentation du produit fiscal à taux constant de 1,2%.

La taxe additionnelle aux droits de mutation reste stable. Le nombre de transactions multiplié par la valeur de transaction est stable. Nous estimons le produit des droits de mutation à titre onéreux à 1 050 k€ en 2014.

L'attribution de fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle a chuté fortement en 2013 en raison du nouveau mode de calcul adopté par le conseil général des Hauts-de-Seine. Nous avons réussi à grappiller 20 k€ de plus qu'en 2013, puisque le versement du FDPTP est estimé à 146 k€ en 2014 contre 122 k€ en 2013.

L'attribution de fonds de compensation pour la TVA est pour l'instant préservée. Il était question que l'augmentation du taux de TVA de 19,6% à 20% ne soit pas pris en compte dans le calcul de l'attribution de fonds de compensation. Le gouvernement a finalement accepté la demande pressante des élus locaux de revaloriser le taux de remboursement du FCTVA à due proportion de l'augmentation de la TVA payée.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales. On assiste à une montée en puissance de la péréquation avec un renforcement des ratios défavorables à la Ville. La contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est en effet estimée à 345 k€ en 2014, en augmentation de 60% par rapport à 2013 (242 k€) et 415% par rapport à 2012 (67 k€).

Le FPIC continuera d'augmenter en 2015 pour atteindre près de 600 k€ en 2016.

Les principaux taux de TVA ont augmenté au 1^{er} janvier 2014. Il faut rappeler que les communes ne récupèrent pas la TVA pour les dépenses de fonctionnement. Le taux normal de TVA qui concerne la majorité des ventes de biens et de prestations de services passe de 19,6% à 20% et le taux intermédiaire, qui concerne notamment le nettoyage des voiries, l'acquisition de plantes, les transports, de 7% à 10%. Le surcoût est estimé à 50 k€ par an qui s'ajoute au surcoût annuel de 100 k€ subi en 2011 lors du passage du taux réduit de 5,5% à 7% pour des prestations désormais assujetties à 10%.

L'augmentation des frais de personnel est exclusivement liée à des causes externes à la Ville, puisque nous n'avons pas augmenté le nombre de postes, sauf lors de la municipalisation du cinéma. Cette augmentation est due à de nombreux facteurs externes :

- ✓ L'augmentation du SMIC intervenue en janvier 2014 concerne une part importante des agents vacataires de la Ville.
- ✓ L'augmentation de la cotisation patronale à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est passée de 27,40% en 2012 à 28,85% en 2013 et à 30,25% en 2014. Cette augmentation se poursuivra jusqu'en 2020.
- ✓ Le maintien du taux de cotisation de l'assurance statutaire à 3,28% contre 1,86% en 2012.
- ✓ La suppression de la journée de carence.
- ✓ La refonte de la grille de rémunération des agents de catégorie C.

- ✓ L'organisation de trois tours d'élections en 2014 (municipales et européennes). Je rappelle qu'un tour d'élections coûte 15 000 € ;

Toutes ces dépenses représentent à effectif constant une hausse des frais de personnel d'environ 400 k€ auquel il faut ajouter les augmentations liées à l'avancement de carrière des agents.

L'application des nouvelles normes environnementales entraîne également une augmentation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Ces dépenses supplémentaires et ces moindres recettes pèsent lourdement sur nos comptes et représentent environ 15 points d'impôts depuis 2008.

Le budget 2014 doit prendre en compte deux modifications structurelles significatives : la fermeture de la crèche familiale au 1^{er} septembre 2013 et la re-délégation à l'Animathèque MJC de la rémunération de son équipe de direction. Jusqu'à la fin 2013, les deux salaires de direction de la MJC étaient en effet pris en charge par la Ville par l'intermédiaire de la Fédération. Il a été décidé que ces salaires étaient maintenant pris en charge directement par la MJC. Nous augmentons donc notre subvention à la MJC, mais nous diminuons en contrepartie ce que nous donnions à la Fédération. Cette opération nous permet de gagner 15 k€.

Vous connaissez les enjeux pour Sceaux et son territoire. Nous avons mené, comme chaque année, des actions importantes de réduction de la dépense dont vous avez le détail dans le rapport. Au total, nous estimons que les économies réalisées sont de l'ordre de 500 k€, notamment en ce qui concerne les marchés négociés en 2013.

Je veux également souligner le travail très important de la direction de la Petite enfance, puisque le reste à charge de la Ville est passé de 1,9 M€ en 2011 à 1,1 M€ en 2012 et se stabilise en 2013 et 2014, tout en assurant l'accueil de 17% d'enfants en plus. C'est un travail extrêmement important mené par la direction de la Petite enfance et l'ensemble des directrices de crèches dont il faut se féliciter.

Les frais financiers sont stabilisés à des niveaux très faibles, puisque l'on sera à 1,6 M€ en 2014. On le sait, car même si 45% de la dette est à taux variables, il s'agit en réalité de taux révisables dont la plupart sont déjà fixés. Nous avons 2,5 M€ de frais financiers en 2008.

Le total des dotations aux amortissements sera de 1 430 k€ en 2014.

Les relations avec la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre sont figées pour 2014 au même niveau qu'en 2013, soit un montant global de 224 k€ au titre de l'attribution de compensation et de 391 k€ au titre de la dotation de solidarité communautaire. Il y aura probablement une discussion à avoir l'année prochaine entre les villes et la CAHB en attendant la disparition définitive de celle-ci au 1^{er} janvier 2016.

Les orientations du projet de budget 2014 :

En ce qui concerne les orientations du budget 2014, nous insistons sur la consolidation du service public. Je veux vous dire très solennellement que le maintien du niveau de service public que nous proposons aux Scéens est quelque chose d'assez remarquable. L'objectif est en effet de maintenir le niveau de service public offert compte tenu du contexte général qui ne va sans doute pas s'améliorer dans les années à venir.

Il faut évidemment travailler toujours davantage à la fois sur la qualité de service et sur la réduction des coûts. Mais chacun sait que ceci a des limites, surtout que nous sommes soumis dans la plupart de nos équipements à des normes. On ne peut donc pas réduire le personnel dans les crèches ou les centres de loisirs. J'entends le gouvernement dire qu'il faut alléger les normes, mais cela est assez long à mettre en place et cela dépend de lui !

Le soutien aux familles scéennes se poursuit. Cela concerne les abattements maximaux sur la taxe d'habitation, la politique en matière de la petite enfance, le maintien du soutien à l'action culturelle avec les subventions aux grands équipements, les moyens de paiement qui facilitent la vie des familles. Je veux souligner que 53 % des familles sont en prélèvement automatique et 10 % des familles paient leur facture en ligne. Ce pourcentage est d'ailleurs en augmentation. La Ville a par ailleurs reçu le prix de l'innovation financière et un Territoria d'Or pour la mise en place de la commission sociale de gestion des impayés.

Le soutien aux personnes âgées isolées se poursuit. Nous avons essayé de maintenir nos actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. Je veux en profiter pour rappeler que la Ville n'est en aucune manière gestionnaire ni décisionnaire de la maison de retraite Marguerite Renaudin. Le financement de l'investissement et fonctionnement de cet établissement n'a aucun lien avec le budget de la Ville, celui-ci étant un établissement public autonome.

Le maintien des actions de proximité. Nous avons pris l'initiative en 2013 d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil dénommé "Accueil Info Mairie" dans le quartier des Blagis. En trois mois, presque 500 personnes s'y sont rendues. D'autres services ouvrent également des permanences dans ce lieu d'accueil de manière régulière.

La rénovation des sites sportifs se poursuit par les travaux du site des Blagis avec les difficultés que l'on connaît, notamment une procédure d'appel d'offres infructueuse, ce qui a pour conséquence de rallonger les délais.

Le maintien d'un environnement urbain de qualité avec l'achèvement de l'enfouissement de tous les réseaux dans le quartier du Parc de Sceaux, la réfection des trottoirs et de la voirie et la rénovation de l'éclairage public.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol dans le quartier Charaire se poursuit. Les travaux ont été plus longs que prévu, car nous tenions absolument à faire intervenir notre équipe de paveurs.

En ce qui concerne l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique, le programme d'installation d'un système de vidéoprotection se poursuit sur le Parc de Sceaux, aux abords de Marie-Curie.

Toutes les actions municipales sont intégrées dans une démarche affirmée de développement durable.

Le soutien au logement social et la confortation du service Habitat sera maintenu. Nous en avons parlé avec l'opération des Clos Saint-Marcel. La Ville ne soutiendra pas d'autres opérations en 2014. Sceaux Habitat est déjà engagée dans l'opération des Clos Saint-Marcel, mais aussi dans l'opération de la résidence étudiante de 71 logements boulevard Desgranges.

L'accompagnement des activités associatives avec le soutien aux associations et aux clubs sportifs sera poursuivi comme la politique de valorisation touristique et économique de la Ville.

La politique de maintien en bon état du patrimoine municipal concernera la rénovation du restaurant de la résidence des Imbergères après celle du salon en 2013, les études pour la rénovation du multi accueil Charaire avec le projet de construction d'un relais assistants maternels et assistants parentaux, l'aménagement du cimetière avec l'aménagement du jardin du souvenir et la rénovation de tombes remarquables, la poursuite de la rénovation du quartier Charaire, l'engagement du long et difficile chantier de la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste si nous obtenons enfin l'accord de la DRAC pour le financement, l'aménagement de la Place des Ailantes avec une aide importante de la Région et de l'ANRU, le début des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis, l'entretien permanent des crèches et des écoles.

Nous poursuivrons en parallèle notre effort de rigueur de gestion. Des économies ont été obtenues en 2013 et se poursuivront en 2014 dans de nombreux domaines, y compris dans celui de la communication. Au total, l'ensemble des mesures d'économies permises grâce à la mobilisation des services et à la reprise ligne à ligne des dépenses de fonctionnement peut ainsi être estimé à environ 525 k€ par rapport à une évolution naturelle des dépenses. Ceci explique la raison pour laquelle nous pourrions maintenir les taux d'impôts au même niveau en dépit des prélèvements prévus. Je veux d'ailleurs remercier l'administration municipale qui est très mobilisée sur la recherche du meilleur coût, mais aussi de la qualité dans le cadre des objectifs politiques que j'ai rappelés tout à l'heure.

Enfin, le programme d'investissement reste constant dans ses objectifs et ses montants.

Au total, les dépenses d'investissement nouvelles s'élèveront à 8 M€. Le financement de ce programme d'investissement se fera très majoritairement sur recettes propres.

Nous proposons de maintenir les taux d'imposition pour la septième année consécutive.

Nous prévoyons une progression de la capacité d'autofinancement prévisionnelle à 4 130 k€. Enfin, la dette est stabilisée, la dette pour équipements diminuant de manière importante en 2014.

Voilà quelques informations sur ce projet de budget. Il s'agit d'un budget de reconduction avec le maintien d'un niveau d'investissement relativement important. C'est notre devoir pour maintenir la ville en l'état. Par ailleurs, il est important que les collectivités territoriales puissent continuer à investir, car cela représente 75% de l'investissement public et la moitié de l'activité du secteur des travaux publics et du bâtiment. C'est donc un enjeu important.

Je laisse la parole à qui veut la prendre.

Jean-Jacques CAMPAN

Je commencerai par une première remarque de forme. Comme je le disais tout à l'heure à propos de la commission d'aménagement urbain que vous n'avez pas réunie depuis plusieurs années, vous n'avez pas jugé utile de réunir la commission de suivi budgétaire, ce qui nous aurait permis d'avoir quelques éléments avant les cinq jours durant lesquels nous avons les dossiers. Mais oublions cela.

Vous récupérez sur ce budget un certain nombre de marges de manœuvre. Vous avez salué l'effort des services municipaux, nous nous y associons et nous saluons les résultats obtenus.

Vous n'avez pas cité un élément important. Ce sont les transferts de charges vers la communauté d'agglomération. Je vous donnerai un exemple simple. Depuis la prise en charge de la piscine par la CAHB, le budget eau et assainissement est passé de 200 k€ à 100 k€. Cela dit, tout le monde a constaté dans sa taxe d'habitation une augmentation de la part dédiée à la CAHB.

Je voudrais insister sur la dette. Fin 2014, la dette sera toujours à plus de 50 M€, 5 fois plus importante qu'en 2000-2001. C'est un sujet préoccupant. Il est vrai que le taux des frais financiers est intéressant, mais l'important reste le montant. Celui-ci étant élevé, les risques demeurent. Si les taux d'intérêt remontent de manière substantielle dans les années à venir, cela posera nécessairement problème.

Il y a un élément que le public n'a peut-être pas l'habitude d'entendre. On rembourse 3, 7M€ de capital et 1, 6 M€ d'intérêts. L'annuité est donc de 5,3 M€ qu'il faut rapporter au montant de chacune des deux taxes. Celles-ci sont de l'ordre de 8,5 M€. La dépense affectée au remboursement de la dette représente presque les deux tiers d'une des deux taxes, ce qui est absolument énorme.

Nous avons remarqué que vous reconduisez une demande d'emprunt d'un peu moins de 1 M€. Mécaniquement, cette dette devrait descendre à 52 M€, mais elle reste tout de même très importante.

Pour financer les investissements, vous avez procédé à deux cessions d'immobilisation très importantes pour un montant d'environ 8 M€. On vend les bijoux de famille. Nous aurions pu être d'accord avec ces ventes si vous aviez corrélativement diminué la dette. Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'affectation importante de ces cessions au désendettement. C'est un point qui me chagrine. On ne perçoit aucune volonté de votre part d'opérer un désendettement. Par conséquent, nous ne soutiendrons pas ce budget.

Un autre point sur la fiscalité. Vous maintenez les taux. Cela fait partie de votre discours sur la non-augmentation des impôts. Mais même à taux constant, la revalorisation des bases entraîne une augmentation en euros. Vous oubliez une chose importante dans votre discours sur le maintien des taux. Vous noterez que je n'utilise pas le mot de propagande. En 2008, malgré vos déclarations avant les élections sur la stabilisation de la pression fiscale, vous nous avez administré 10 à 12% d'augmentation. Il ne faut donc pas juger l'augmentation des taux sur la période 2008-2013, mais depuis 2007. Chacun peut constater au travers de sa taxe d'habitation qu'il n'y a pas eu de stabilisation de la pression fiscale. Je dirai la même chose que l'année dernière. Nous proposons de diminuer ces taux à due concurrence de l'augmentation des bases. L'année dernière, vous nous aviez dit que cela représentait environ 300 k€ d'impôt.

Voilà ce que nous dirons sur le budget sans entrer davantage dans le détail.

Christian LANCRENON

C'est le dernier conseil du mandat et je souhaiterais faire une déclaration d'ordre général et aborder quelques détails. Le contexte économique actuel rend les décisions à prendre particulièrement difficiles. La ville a pris des habitudes et se remettre en cause est loin d'être évident. Il est toujours facile de tout critiquer quand on ne détient pas les rênes du pouvoir. Élu depuis 1995, je sais que certaines décisions sont difficiles à prendre vu les incidences, notamment au niveau humain. Tout comme notre vie personnelle, la vie politique est faite de choix. L'une influe sur notre vie familiale, l'autre sur la vie de la cité, sur la vie collective. Les décisions que nous prenons à titre privé dépendent de critères simples. Si l'on emprunte, c'est en fonction de nos revenus et de nos capacités de remboursement. Certes, on ne gère pas un budget communal comme celui d'une entreprise ou d'une famille. La politique d'investissements est importante. Beaucoup de frais de fonctionnement sont incompressibles et sont même parfois obligés d'augmenter mécaniquement.

Mais il arrive un moment où il faut se rapprocher d'une gestion raisonnée, surtout dans les périodes de crise, quitte à réajuster certains projets.

Dans un budget familial, il s'agit de nos biens et de notre argent. Dans un budget communal, il s'agit des deniers publics, de l'argent du contribuable et des biens publics.

Pourquoi ne pas essayer de tendre vers une gestion basée en fonction des capacités financières? Ce sont des évidences que l'on a eu trop tendance à oublier dans la gestion des collectivités locales françaises.

Encore une fois, les décisions politiques comportent des risques et il est important de raisonner en ayant une vision de la ville que nous voulons pour demain. Le meilleur exemple de décision politique qui n'a pas été évidente à prendre est quand, sous le dernier mandat de Pierre Ringenbach, nous avons décidé de reprendre le cinéma Trianon, puis de le reconstruire. Si cela paraît évident aujourd'hui, ça ne l'était vraiment pas à l'époque. Je me souviens de débats houleux. Mais nous l'avons fait et le succès a été rapidement au rendez-vous et se confirme chaque année davantage. La rénovation de la halle du marché du centre est un autre exemple positif. Je suis le premier conscient de ces choix qui ont été faits pour le bien de notre ville.

Mais il arrive un moment où il faut savoir dire stop ! Alors que la dette a dépassé les 50 millions d'euros, j'entends en ce moment certains de mes collègues de la majorité municipale dire à des Scéens : "oh, vous savez, la dette, ce n'est pas si grave. Vous vous êtes bien endettés pour acheter votre appartement ou votre maison... C'est pareil pour la ville."

Eh bien non. Ce n'est pas pareil, surtout quand on voit que notre dette est passée de 10 millions d'euros en 2001 à plus de 50 millions en deux mandats. Si encore nous avions un plan financier avec l'espoir de nouvelles dotations de l'État et autres rentrées financières, ce serait acceptable.

Mais c'est le contraire ! Nous savons depuis des années que nous aurions de moins en moins de rentrées financières. Tous les signes ont au rouge au niveau économique.

Parmi les 450 plus grandes communes de France, nous sommes en deuxième position des villes aux impôts les plus lourds ! Pouvons-nous continuer à ponctionner les Scéens ? Vous vous félicitez de ne pas augmenter les impôts. Mais heureusement encore ! Nous sommes les deuxièmes de France. Nous sommes au taquet ! Les Scéens sont à bout. Est-ce que vous vous rendez compte que ça gronde dans la ville ?

Ce que je reproche, c'est ce même refrain que l'on entend à chaque vote de budget. Je soupçonne d'ailleurs que vous fassiez chaque année un copié-collé de certains paragraphes. Il y a un rajout cette année du fait de l'augmentation de la TVA au premier janvier qui provoque un surcoût de 450 000 euros. Mais il y a des exemples d'arguments redondants : difficultés économiques, baisse des dotations de l'État, augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales, ponctions nouvelles, etc., etc.

Vous le saviez depuis toujours ! Pourquoi ne pas avoir anticipé ?

Vu la crise économique - les crises, devrais-je dire - qui durent et durent encore, nous savions que les collectivités locales devraient être davantage responsables en ne comptant plus sur l'État. Il est trop facile de se plaindre après coup.

Nous avons assisté à une véritable fuite en avant comme si de rien n'était. On se réveille aujourd'hui, affolés, tout en voulant continuer à dépenser.

Encore une fois, je sais que les décisions à prendre sont parfois douloureuses et que rien n'est facile. Mais quand le vase déborde, il faut savoir dire stop et faire les bons choix.

L'exemple de la déclassification du quartier des Blagis décidé par l'État va entraîner de nouvelles dépenses et celles-ci seront indispensables si nous voulons garder une politique sociale active. Il faudra trouver les ressources nécessaires.

Si le mercredi est choisi dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, là aussi il faudra trouver les ressources nécessaires, si la grande majorité des parents le désirent.

Des choix extrêmement difficiles devront donc être faits.

Vous prenez en exemple dans votre rapport le site Internet sceaux-shopping.fr. Les remontées que j'ai ne confirment absolument pas le succès dont vous parlez. Si l'idée est séduisante, elle l'est avant tout en théorie, sur le papier. J'avais dès le départ émis beaucoup de réserves sur la faisabilité et surtout sur l'adhésion des Scéens à ce concept. Était-il raisonnable que Sceaux soit cobaye dans cette opération ? Ne pouvions-nous pas attendre des résultats probants d'autres communes afin d'adapter le système à nos spécificités ou bien le remettre en cause ?

Vous prenez en exemple la requalification du site sportif des Blagis. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est nécessaire de réhabiliter ce site, même si cela n'est pas facile. Il y a eu projets sur projets et il était temps de proposer enfin quelque chose. Mais pas de cet ordre ! Pas en prévoyant de dépenser près de 10 millions d'euros. Même si nous pensons avoir 4,6 millions de subventions.

On a trop souvent pris l'habitude de créer le besoin. Nous serions dans une période florissante, pourquoi pas ? Mais c'est loin d'être le cas.

Vous parlez de l'activité musculation. Est-ce que tout le monde sait ici combien il y a de Scéens concernés par la musculation ? 36,7 % ! Je l'ai appris ici même lors du conseil municipal du 27 juin dernier. Vous allez me dire que les non-Scéens paient plus cher, mais la différence n'est pas significative et l'on prévoit une salle beaucoup plus importante alors que l'on connaît l'utilisation qui en est faite. Tout cela n'est pas raisonnable, même si encore une fois il est nécessaire de réhabiliter ce lieu unique au cœur du quartier Marne-Musiciens.

Vous parlez enfin d'économies récurrentes en communication. Vous nous demandez toujours de vous citer des exemples d'économies. En voici un : pourquoi avoir pris une agence de communication extérieure pour organiser vos réunions d'écoute des Scéens fin 2012 début 2013, il y a tout juste un an ? Était-ce si indispensable de passer par une agence extérieure et de dépenser 150 000 euros en coût global ? N'était-il vraiment pas possible d'organiser ces réunions nous-mêmes, c'est-à-dire les élus, avec les services de la ville, dont le service événementiel et le service communication ?

Si les subventions aux associations sont importantes pour assurer la vie et le dynamisme de notre ville, dépenser pour telles actions ne se justifie pas. Ce ne sont pas les sommes prises individuellement qui affolent, mais la somme de toutes ces dépenses qui font beaucoup à la fin de chaque mois et en fin d'année.

De plus en plus de Scéens voudraient un signe fort pour stopper cet engrenage. Il est vrai que des efforts sont faits en matière d'économies. Mais est-ce suffisant quand on voit des dépenses que beaucoup jugent déraisonnables ?

Ne devons-nous pas rassurer davantage la population ? Je pense personnellement qu'elle a besoin d'un message fort qui commencera par un changement d'équipe et donc de politique.

Chantal BRAULT

Je voudrais dire un mot sur la salle de musculation dont le budget est strictement équilibré et qui, dans son fonctionnement, ne coûte pas un centime à la ville de Sceaux.

Christian LANCRENON

Je parlais du projet des Blagis. Cela n'a rien à voir.

Chantal BRAULT

J'ai noté dans ce rapport un certain nombre de points qui me paraissent importants. Je parle notamment du maintien des taux d'imposition. Beaucoup de choses sont dites à ce sujet, et c'est parfois de la désinformation. Je répète qu'il s'agit d'un effort important fait par les équipes en place. Sans ces efforts, nous n'aurions pas pu maintenir la conduite de nos politiques au service des citoyens scéens. Cette stabilisation des taux pour la septième année consécutive n'a pas pénalisé les familles. L'application des abattements maxima pour charge de famille a permis la réduction de l'impôt pour les familles.

Ce qui rassure la population scéenne, c'est tout ce quotidien que nous mettons en place, c'est tout ce qui fait la vie de la cité : les loisirs, les animations, les activités familiales partagées, les pratiques culturelles et sportives, le temps des activités éducatives et pédagogiques qui favorisent l'épanouissement, mais aussi l'équilibre, l'organisation d'une vie en société et des relations humaines nécessaires au bien vivre ensemble. C'est ce qui fait la vie quotidienne des Scéens et qui les rassure. Nous mesurons toute la cohérence de nos choix avec les attentes et la réalité des familles dans leur vie à Sceaux, leur histoire et leur mode de vie.

La politique familiale à destination de tous, quelle que soit la situation particulière des uns ou des autres, et qui permet l'accès à toutes les prestations, est un effort certes fait par la Ville, mais c'est le gage de ne laisser personne isolé. À chacun par notre système de plafonnement de contribuer

aux prestations en fonction de ses ressources, ce qui permet à ceux qui sont dans des situations diverses ou fragiles de bénéficier des services de la Ville.

J'insiste sur l'exemple emblématique de la Petite enfance. En accroissant la capacité d'accueil, nous avons de manière très significative réduit les coûts de fonctionnement année après année, et réduit le reste à charge pour la ville. La coordination de l'ensemble des actions mises en place a permis de répondre au mieux à la demande des familles scéennes dans le respect des orientations politiques locales tout en étudiant les coûts, les modalités de mise en œuvre et la pérennité des projets. C'est de l'organisation, de la prévision et de la rigueur.

Ce rapport ayant décrit les contraintes qui pèsent et vont peser sur la Ville liste les efforts déjà engagés très importants et donne les directions des efforts à poursuivre. Leur conduite ne souffrira ni approximations ni improvisation, mais nécessitera expérience et compétences. C'est tout ce que je souhaite pour Sceaux, au nom de la majorité. Engagement quotidien et mobilisation au plus près de la population, à l'écoute et dans la cohérence de ce que Sceaux mérite et a trouvé depuis de nombreuses années.

Jean-Philippe ALLARDI

Le budget est un moment important. C'est l'acte fondateur de notre vie municipale. Nous arrivons à la fin d'un mandat, d'un long exercice. Des remerciements ont été faits et mes collègues et moi nous associons aux remerciements qui ont été faits aux services. Je félicite également notre maire qui a réussi pendant ce mandat à maintenir à flot le navire budgétaire de la Ville, malgré les tumultes que l'on connaît sur le plan étatique, et ce, particulièrement depuis un an et demi.

Bien sûr, les emprunts font partie de la vie municipale. Mais pourquoi sont-ils là si ce n'est pour maintenir une ville de qualité, des actifs de grande qualité et préserver l'attractivité de notre territoire ?

Nous nous félicitons aussi dans cette tourmente du maintien des taux d'imposition. Je parlerai également pour les élus UMP de la majorité municipale qui voteront des deux mains ce budget. Dans cette période de crise, il ne faut pas oublier que la ville est un acteur essentiel de l'activité économique de notre pays. Enfin, pour que le bien-vivre de notre ville continue et pour que Sceaux demeure la ville que nous aimons.

Patrice PATTEE

J'ai lu ce rapport avec plaisir. Je remercie le maire d'avoir tricoté un budget compliqué dans un contexte difficile. C'est une raison supplémentaire d'aimer ma ville. Contrairement à ce que certains disent, nous avons beaucoup d'agrément à vivre à Sceaux.

Le budget 2014, et les budgets que nous avons établis pendant tout ce mandat sont une raison supplémentaire d'apprécier vivre à Sceaux. 13,76% en 2008, 13,76% en 2009, 13,76% en 2010 et

jusqu'en 2014 pour la taxe d'habitation. 21,62% pendant 7 ans pour la taxe foncière. Depuis le début de ce mandat, les taux n'ont pas évolué.

Je félicite publiquement le maire et l'équipe municipale qui a tricoté ce budget dans un contexte hostile et difficile pour maintenir une qualité de service tout en limitant l'évolution de la pression fiscale.

S'agissant de la dette, des investissements ont effectivement été faits dans cette ville. Mais qui se plaindra de la qualité de l'outil de travail que constitue par exemple la mairie ? Si nous avions maintenu les algecos du mandat précédent, les services n'auraient pas pu élaborer un budget aussi difficile. Qui peut se plaindre d'avoir une salle de cinéma qui réalise plus de 80 000 entrées par an ? Des investissements ont été faits. Ils ont pesé sur le budget, mais parallèlement la dette n'a pas évolué.

Monsieur Campan, vous vous plaignez du fonctionnement du RER. S'il ne fonctionne pas aujourd'hui, c'est précisément parce qu'il n'y a eu aucun investissement depuis 30 ans sur les infrastructures de voie ferrée dans la région parisienne. Et nous en faisons les frais aujourd'hui.

Les équipes municipales ont eu le courage d'investir dans cette ville et nous en profitons.

En ce qui concerne la pression fiscale, j'ai lu avec déplaisir votre dernier tract, Monsieur Campan. Cela m'a donné envie de regarder mes fiches d'impôt. J'ai fait un graphique qui montre la part départementale que nous payons sur la taxe d'habitation depuis 2006. Le pic représente l'année 2011. Sur le foncier, c'est pire encore. La part départementale de l'impôt foncier représente pratiquement un tiers de ce que nous payons. Peut-être appelez-vous cela de la mutualisation ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous racontez n'importe quoi !

Jean-Louis OHEIX

Les appréciations qui viennent d'être portées par Chantal Brault, par Jean-Philippe Allardi et par Patrice Pattée correspondent à une réalité que nous partageons et que nous sommes heureux de partager.

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par notre collègue Hervé Audic l'année dernière, car cela était bien trop brutal. Mais entendre de telles erreurs ! Le taux du département est resté constant quoique vous en disiez. En 2011, le Département a récupéré la part de la Région. Si vous voulez faire une comparaison, vous devez faire une comparaison en prenant en compte la part de la Région auprès du Département et faire cette comparaison sur toute la période dont vous avez parlé. Vous constaterez alors que le taux est constant. L'administration elle-même avait recalculé ce taux pour tenir compte de cette modification. Si vous prenez votre taxe foncière de 2011, vous

constaterez que le taux est resté le même alors que si vous prenez celui du Département sans la Région, on passe effectivement de 4,6% à 7,08%. Il faut en fait compter les deux, sinon vous truquez les chiffres. Il faut prendre le total de la Région et le total du Département. Je pense que Monsieur le maire ne dira pas le contraire.

Vous dites que la part du Département représente un tiers de l'impôt foncier. Quel avis d'imposition avez-vous ? Sur mon avis d'imposition, la part du Département est très faible sur le total.

M. le maire

Il va falloir qu'on le dise au fisc. Vous échappez à l'impôt départemental ! Peut-être est-ce le privilège des conseillers généraux ?

Jean-Jacques CAMPAN

De toute façon, votre raisonnement sur l'évolution du taux d'imposition est faux.

On peut parler du Département, mais cela n'était pas prévu. Il n'était pas prévu non plus de parler de la campagne électorale. Je ne sais pas si c'est le lieu pour que l'on développe. À vous de décider. Je ne suis pas sûr que ce soit le lieu pour le faire. Mais après tout, pourquoi pas.

Je répète que les propos de Monsieur Pattée sont faux. Les modifications introduites par l'État ont fait que l'on a basculé la taxe foncière de la Région sur le Département.

Isabelle DRANCY

Les taux de la commune n'ont pas changé depuis 2008. Seules les bases ont augmenté conformément à la loi de finances votée chaque année. Vous demandez une diminution de ce taux fixé par la loi de finances. Pourquoi l'année où l'on a basculé la part régionale de la taxe foncière n'en a-t-on pas profité pour diminuer la part représentative du département ? C'est vrai qu'il y a une augmentation de la taxe d'habitation supportée par les usagers, mais cela est davantage dû au gel du barème de l'impôt sur le revenu qui dure depuis trois ans, cela est davantage dû au gel de tous les dégrèvements et allègements en faveur du revenu. Cela est davantage dû à la diminution de la demi-part des veufs de plus de 65 ans qui cette année aboutira à la suppression de la demi-part supplémentaire. C'est une réalité et ce n'est pas dû à la commune. Ce sont des orientations nationales.

Nous maintenons que la pression fiscale de la commune et les taux n'ont pas augmenté depuis 2008. Et que les augmentations du produit des impôts sont liées à des considérations et à des lois dépassant largement le cadre de la commune et s'appliquant à tout le monde.

Patrice PATTEE

Je veux juste répondre, puisque l'on considère que je suis malhonnête. J'ai les chiffres. Ils viennent de ma feuille d'impôt. À la différence de vos tracts dans lesquels vous voulez faire croire n'importe quoi aux Scéens, je n'ai rien à cacher. En 2013, j'ai payé 821 € au Département et 1 600 € à la commune. C'est bien le tiers.

Sur le mandat, ma contribution au fonctionnement de la Ville a augmenté de 150 € alors que ma contribution au fonctionnement du Département a augmenté de plus de 200 €. Je peux dire que l'augmentation des impôts que vous dénoncez est imputable en grande partie au Département. Et vous n'avez pas de chance, vous êtes conseiller général.

Sur la taxe foncière, c'est encore pire. Je ne raconte pas n'importe quoi. Je peux vous montrer les chiffres. Je n'ai rien à cacher.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous laisserons aux Scéens le soin de regarder leur feuille d'impôt. Ce que j'entends ne correspond pas à notre interprétation. Les Scéens en jugeront.

M. le maire

Je vous donnerai quelques éléments d'information complémentaires. Monsieur Campan, vous regrettez que nous n'ayons pas organisé de réunions de la commission de suivi budgétaire, mais lorsque nous le faisons, vous ne dites jamais rien. C'était par conséquent inutile. Vous ne donnez pas votre avis et ne faites pas de propositions. Soit nous travaillons ensemble pour le bien commun, soit vous ne souhaitez pas travailler avec nous.

En ce qui concerne le transfert de la piscine vers la CAHB, nous avons calculé ce qu'elle nous coûtait. C'était de l'ordre de 800 k€ par an. On nous a déduit cette somme de l'attribution de compensation. Il est vrai que la piscine actuelle a un coût de fonctionnement différent. Il y a aujourd'hui un troisième bassin, mais les performances énergétiques sont bien meilleures. La différence entre le montant qu'elle nous coûtait avant le transfert et le montant qu'elle coûte aujourd'hui est prise en charge par la CAHB. Mais nous continuons à payer le coût de la « piscine de base ». Ce n'est pas un cadeau que nous a fait la CAHB. En revanche, il est exact que la CAHB, dans le cadre de l'action de mutualisation que nous avons développée, a financé les investissements, comme elle finance les investissements du théâtre du Plessis, du théâtre Firmin Gémier ou du conservatoire de Verrières-le-Buisson.

Monsieur Lancrenon, j'ai été surpris par vos propos sur la déclassification du quartier de Blagis. Que voulez-vous dire par là ? Le quartier des Blagis n'a pas été déclassifié.

Christian LANCRENON

Vous m'avez très bien compris. Le quartier des Blagis est en zone urbaine sensible.

M. le maire

Il est en zone urbaine sensible depuis une vingtaine d'années. Cela n'a rien à voir avec une déclassification. Ce quartier a fait l'objet de tous les soins de la municipalité depuis très longtemps. Nous avons travaillé dans les années 80-90 à la rénovation totale de la plupart des espaces publics du quartier, au moment où nous avons reconstruit les Gêmeaux. Souvenez-vous, cette décision n'a pas été facile à prendre. Mais je crois que vous n'étiez pas encore au conseil municipal. Et Monsieur Campan savait à peine où se situait Sceaux.

Nous avons réhabilité totalement ce qui est aujourd'hui le parking des Ailantes. Nous avons réhabilité les écoles, la rue du Docteur Roux. Nous avons travaillé avec les commerçants pour maintenir les commerces. Et vous y avez vous-même travaillé.

Nous sommes l'une des rares cités des années 60 ayant toujours eu de l'activité commerciale dans le centre commercial et en pied d'immeubles. À Fontenay, par exemple, ce n'est plus le cas depuis longtemps. Nous travaillons depuis longtemps et nous continuons de la faire sur ce quartier. Nous n'avons pas le sentiment qu'il est déclassifié. C'est un quartier différent, avec ses caractéristiques et sa personnalité propre, mais il n'est pas spécialement déclassifié. On peut d'ailleurs se réjouir de l'action de Hauts-de-Seine Habitat qui investit des moyens importants pour la réhabilitation de la résidence.

Monsieur Lancrenon ayant évoqué le service communication, je me suis souvenu de quelque chose. Monsieur Campan a reproché à Patrice Pattée de truquer les chiffres. En matière de trucage, vous êtes un expert. Nous apprenons peu à peu, car nous étions assez naïfs et l'on ne truquait jamais les chiffres auparavant. Lorsque je lis que le nombre du personnel au service de la communication et des relations publiques, qui est un service qui n'existe pas, est passé de 8 à 24 agents, je suis éberlué. Où sont-ils ? Je les ai cherchés dans les placards, dans les armoires. J'ai demandé des explications au Directeur général, mais on ne les a pas trouvés. Parmi les 24 personnes soi-disant affectées à la propagande du maire figurent les agents du standard téléphonique, le personnel d'accueil, la personne affectée à la maison du Tourisme, les intendants des salles municipales,...

Tout ceci est beaucoup plus malhonnête intellectuellement que les propos tenus par Patrice Pattée. Ne nous donnez pas de leçon ! Je m'étonne d'ailleurs qu'un ingénieur comme vous, un homme de rigueur, se laisse aller à de tels débordements. Je fais le vœu que les arguments utilisés pendant cette campagne qui commence soient d'un autre niveau.

Vous avez parlé de l'annuité de la dette. Je connais une commune proche qui loue plutôt que d'emprunter. Elle loue ses bureaux administratifs à un propriétaire privé. Ce coût ne se voit pas

dans la dette, mais dans les dépenses de fonctionnement, ce qui est assez équivalent. Nous aurions pu déléguer l'enfouissement des réseaux du quartier du Parc de Sceaux et payer en contrepartie une redevance annuelle. Nous aurions pu faire construire la mairie par un prestataire et payer une redevance annuelle. Mais l'avantage d'être propriétaire, c'est que l'on se constitue un patrimoine. Il n'est donc pas choquant qu'une partie des impôts serve à payer l'annuité de la dette. Cela est tout à fait normal. C'est d'autant plus normal que l'emprunt permet de faire payer les équipements construits par leurs utilisateurs. Si vous aviez épargné de l'argent pour construire ces équipements, vous auriez dû surimposer les générations précédentes alors que ces équipements seront utilisés par les générations suivantes, ce qui n'est pas logique. L'emprunt public tel qu'il est pratiqué par les collectivités locales est en quelque sorte un pont entre les générations parce qu'il finance de l'investissement et de la consommation immédiate.

L'important est le coût de la dette. Vous l'avez dit vous-même, et cela est par ailleurs attesté dans les rapports d'analyse, la dette de Sceaux est l'une des moins chères du département. Cela vient mettre à mal votre discours sur la soi-disant faillite de la commune et la gestion catastrophique de nos comptes. Les prêteurs ne sont pas des enfants de chœur. Ils nous prêtent de l'argent parce qu'ils ont le sentiment que nous maîtrisons notre gestion. Ils savent également que le patrimoine de Sceaux est important. Nous estimons que les propriétés qui pourraient être cessibles rapidement représentent un montant de l'ordre de 90 M€, soit deux fois la dette. Mais je suis certain que vous ignorez où se trouvent ces propriétés.

Jean-Jacques CAMPAN

J'espère qu'il ne s'agit pas de la mairie.

M. le maire

Ce n'est pas la mairie.

S'agissant des taux d'impôt, il y aura une augmentation de l'impôt payé de 0,9% à cause de l'actualisation. Vous dites qu'il faudrait baisser le taux d'impôt d'autant pour que cela soit neutre. D'abord, cela représenterait une perte de recettes qu'il faudrait compenser par des services ou de l'investissement en moins. Pourquoi n'appliquez-vous pas ce raisonnement au Département ? Vous votez avec la majorité départementale le maintien des taux. Or, la valeur locative augmente également. Il ne faut donc pas demander ici des choses que vous ne demandez pas dans une autre collectivité territoriale dans laquelle vous êtes élu.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous êtes très mal informé, car c'est justement ce que j'ai demandé.

M. le maire

Vous l'avez demandé, mais vous ne l'avez pas obtenu.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce n'est pas Jean-Jacques Campan seul qui fait la majorité au Département. Cela dit, j'ai fini par voter le taux parce que l'endettement du département est extrêmement faible, contrairement à celui de Sceaux. On peut rembourser la dette en deux ans. J'ai fini par voter ce taux, parce qu'il y avait en face une non-mobilisation de dette importante et que cela introduit en contrepartie des frais financiers extrêmement faibles.

Mais je l'avais demandé en commission des finances, puis je l'ai répété en réunion.

M. le maire

Un dernier mot pour souligner les propos d'Isabelle Drancy. Malheureusement, les choses sont extrêmement complexes en matière de collectivités locales. Les collectivités territoriales votent des taux qui s'appliquent à des valeurs locatives qui sont en partie obsolètes. Certaines valeurs locatives ont en effet été fixées dans les années 70 et n'ont jamais été revues. C'est d'ailleurs l'objet d'une réforme qui a été lancée, mais qui s'avère un peu laborieuse, car il faut évaluer une quarantaine de millions de locaux. Cela donne un produit d'impôt théorique. Ce produit d'impôt est versé aux collectivités territoriales, mais il n'est pas forcément payé par le contribuable. Lorsque les dégrèvements pris en charge par l'État diminuent, notamment du fait de la non-indexation du barème, le contribuable paye davantage alors que la commune ne recevra pas davantage. Je comprends qu'un contribuable soumis à cette situation voit sa taxe augmenter, mais cela ne signifie pas pour autant que la commune perçoit davantage. C'est simplement que l'État paye moins. J'admets que cela soit compliqué à expliquer, mais les communes n'y sont pour rien.

Mes chers collègues, nous allons passer au vote. Concernant le budget, il faut d'abord confirmer les modalités de vote au niveau du chapitre par nature. Nous devons voter le budget chapitre par chapitre.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous propose de voter l'ensemble.

M. le maire

Très bien. Je mets aux voix la totalité des lignes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le budget primitif 2014 est adopté à la majorité avec 4 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Marie Claudel, Christian Lancrenon).

Je remercie l'ensemble des membres de la majorité pour leur confiance. Je remercie également l'ensemble de l'administration municipale. Je constate qu'elle fait consensus parmi nous, même si

vous avez toujours voté contre toutes les délibérations la concernant. C'est une reconnaissance tardive à laquelle nous sommes sensibles.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous ai toujours expliqué qu'un budget représentait un ensemble. J'ai d'ailleurs remarqué que l'opposition départementale faisait la même chose.

M. le maire

Vous faites donc comme les communistes, Monsieur Campan.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous ne croyez pas si bien dire. L'opposition du Département a voté mon amendement sur le taux des DMTO.

M. le maire

Cela m'a été rapporté.

L'autre délibération porte sur l'attribution des subventions d'équipement.

- ✓ Subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 14 000 €

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine : 10 000 €

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

- ✓ Subvention d'équipement versée au Centre Social et Culturel des Blagis pour la rénovation de leurs locaux : 30 000 €

L'attribution de la subvention est adoptée à l'unanimité.

Enfin, nous devons voter les subventions de fonctionnement pour un montant global de 1 995 290 €.

- ✓ Subventions aux associations : 1 226 575 €
- ✓ Subventions à des associations ou tiers partenaires : 105 115 €
- ✓ Subvention au Fonds de solidarité logement : 3 600 €
- ✓ Subvention au CCAS : 660 000 €

Jean-Jacques CAMPAN

Sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord. Nous considérons qu'il faut absolument soutenir les associations. J'ai cependant une interrogation concernant l'augmentation de 10% de la subvention versée à la MJC.

M. le maire

La subvention passe de 355 000 € à 467 000 €, mais en contrepartie on ne verse plus la subvention destinée au FONJEP.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'attribution des subventions de fonctionnement est adoptée à l'unanimité.

Fiscalité directe locale 2014 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2014

M. le maire

Ces taux sont maintenus au niveau 2013.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes contre. Nous souhaitons qu'ils soient diminués à due concurrence. C'est d'ailleurs la proposition que j'ai faite au Département sur les DMTO.

La délibération est adoptée à la majorité avec 4 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Marie Claudel, Christian Lancrenon).

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2005 à 2012

M. le maire

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant de 5 312,78 € pour les années 2005 à 2012.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remise gracieuse pour une participation familiale concernant des prestations périscolaires municipales.

M. le maire

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter la remise gracieuse de 138,36 d'une dette de prestations municipales, la débitrice étant décédée.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, animation et médico-sociale

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs :

Il s'agit de créer trois postes et d'en supprimer trois.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel :

Il s'agit de créer deux postes d'adjoints d'animation de 1^{re} classe et de supprimer deux postes d'adjoints d'animation de 2^e classe.

Par ailleurs, un adjoint d'animation de 1^{re} classe a réussi le concours d'animateur territorial. Ses missions correspondant à ce grade, il est donc proposé de créer un poste d'animateur à temps complet. Le poste d'adjoint d'animation de 1^{re} classe sera supprimé à l'issue du stage de l'agent, s'il est concluant.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant :

Un agent de maîtrise principal avait été détaché pour stage sur le grade de technicien territorial. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal.

Au total, les effectifs en équivalent temps plein restent à 445,36 pour la Ville et le CCAS dont 2 détachés pour stage au 1^{er} mars 2014 contre 1 au 1^{er} février 2014.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 11 février 2014

La délibération est adoptée à la majorité avec 4 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Marie Claudel, Christian Lancrenon).

XVI- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XVII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Il n'y a pas de communications du maire.

XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure dans le dossier.

XIX- QUESTIONS ORALES

M. le maire

Avant de passer aux questions orales, Monsieur Allardi souhaite prendre la parole.

Jean-Philippe ALLARDI

Je ne voulais pas que l'on se quitte sur les incohérences entendues lors du vote du budget. L'opposition vote contre le budget, mais s'autorise à voter les subventions. Cela prouve son incohérence budgétaire. Heureusement qu'elle n'a pas les clés de la maison ! C'est tout ce que je voulais dire.

M. le maire

Nous passons maintenant aux questions orales.

Question orale posée par Christian Lancrenon

Christian LANCRENON

S'agissant de la SPL, où en êtes-vous concernant le projet commun Montrouge-Sceaux, notamment au niveau de l'achat du terrain prévu à Wissous, lieu, montant et délais ?

M. le maire

En ce qui concerne le projet de cuisine centrale réalisée dans le cadre de la société publique locale, je vous précise que les études se poursuivent. Ces études portent notamment sur les réseaux existants et à créer. La signature de la vente pourra intervenir quand ces questions préliminaires auront été précisées. Ainsi que vous l'indiquez, le terrain où ont lieu ces études est bien situé à Wissous.

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN**Jean-Jacques CAMPAN**

C'est une question qui n'a plus d'objet, puisque j'ai eu la réponse.

Je peux quand même la poser. Nous avons remarqué qu'un espace de vente, apparemment pour une opération immobilière, était en cours devant l'hôtel des impôts, rue Houdan.

Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? J'ai la réponse.

M. le maire

Il s'agit en fait de l'opération du 7/9 rue des Clos Saint-Marcel. J'appelle votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une construction, mais d'une installation posée au sol. Je le dis, car les mots ont un sens. Il s'agit d'une installation légère posée au sol pour laquelle le demandeur s'acquitte des droits de voirie.

Question orale de Claude DEBON**Claude DEBON**

La question concerne la réforme des rythmes scolaires. Suite à la délibération votée au conseil municipal le 12 décembre 2013, vous avez déposé une demande auprès du ministère de l'Éducation nationale pour que l'allègement des journées scolaires prévu dans le cadre de la réforme s'accompagne d'un raccourcissement des vacances scolaires.

Quelle réponse avez-vous obtenue ? Quel projet éducatif de territoire pour la rentrée 2014 élaborerez-vous en fonction de cette réponse ?

M. le maire

Pour faire suite à la délibération que nous avons adoptée en décembre, je vous précise avoir effectivement saisi le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Celui-ci m'a indiqué que, quel que soit le bien-fondé du schéma proposé, il ne lui appartenait pas de l'autoriser.

J'ai donc saisi l'autorité supérieure, à savoir le ministre, sur l'organisation de la semaine ainsi déterminée. Je suis en attente de sa réponse.

Question orale de Marie CLAUDEL posée par Jean-Jacques CAMPAN**Jean-Jacques CAMPAN**

S'agissant du parking Albert 1^{er}, des sondages de sol ont été réalisés en octobre 2013. Quels en sont les résultats ? Les habitants du quartier, mais aussi d'autres quartiers de Sceaux se rendant à

la piscine, au tennis ou aux Gêmeaux ou prenant le RER B, souhaitent le garder en parking public gratuit. Quels sont vos projets pour ce dernier ?

M. le maire

Comme vous le savez, le parking Albert 1^{er} est situé au-dessus de carrières. C'est d'ailleurs le seul endroit de Sceaux faisant l'objet d'une classification dans le plan de prévention des risques. Il convient donc de réaliser périodiquement des sondages. Les résultats obtenus montrent que la situation est stable.

En ce qui concerne le stationnement, je considère que ce parking n'a pas vocation à accueillir des usagers du RER venant parfois d'autres villes et qui souhaitent stationner leur véhicule. Plusieurs parkings ont été créés à cet effet, notamment le parking de Robinson ou le parking de la gare de Bourg-la-Reine.

Ce parking a été temporairement rendu gratuit en raison de différents travaux réalisés dans ce secteur, notamment les travaux d'enfouissement des réseaux dans le quartier des Musiciens. Les travaux de réalisation des points d'apport volontaire enterrés ont par ailleurs été engagés. Ce sont des travaux assez lourds qui concernent la résidence des Bas Coudrais et les résidences de la rue Léon Blum. Ces travaux nécessitent la neutralisation d'un certain nombre de places de stationnement. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de laisser temporairement la gratuité du parking Albert 1^{er}.

Cette situation est susceptible d'évoluer après l'achèvement de ces travaux afin de ne pas inciter les automobilistes à l'utiliser comme parking de rabattement et permettre aux habitants du quartier et aux usagers des équipements sportifs de continuer à pouvoir l'utiliser.

Nous verrons cela après la fin des travaux, ceux-ci se terminant en juillet.

Mesdames et Messieurs, il me reste à vous remercier pour ce mandat.

Liliane SILLON

Je voulais juste dire un petit mot, puisque nous vivons ce soir le dernier conseil municipal de cette mandature.

À l'heure où ce conseil municipal s'achève, je pense que toutes et tous autour de cette table ressentent comme moi une émotion, un petit pincement au cœur à la fin de ces six ans de vie municipale commune, si j'ose cette expression.

La salle Erwin Guldner a vibré au rythme de conseils municipaux enflammés, passionnés, de dissensions, de discussions, d'argumentations. Mais c'est la vie et c'est aussi et surtout une vie municipale.

À la fin de ce mandat bien rempli et très riche, je voulais simplement dire combien j'ai été fière de participer au sein de la majorité, à vos côtés, Monsieur le maire, à cette mission que les Scéens nous ont confiée, il y a six ans déjà. Mission difficile, mais mission accomplie.

Le programme de 2008 a été scrupuleusement suivi, les projets rigoureusement réalisés et respectés, en continuité d'ailleurs avec les réalisations dans notre ville depuis 2001.

Je me risque, Monsieur le maire, à citer ici Paul Valéry : "Que de choses il faut ignorer pour agir". Je me permets d'associer mes collègues de la majorité pour ajouter que notre engagement auprès des Scéens a été sans faille avec toujours l'ambition et le souci du bien vivre à Sceaux. De belles pages d'histoire de notre ville se sont à nouveau tournées.

Je terminerai par ce qu'écrivait à l'un de ses amis l'Amiral Tchitchagov, lorsqu'il est arrivé à Sceaux : "Le hasard m'a placé dans le plus joli pays des environs de Paris".

M. le maire

Merci Liliane. On ne pouvait mieux terminer ce mandat que par ces mots émouvants qui, j'en suis certain, sont partagés par toutes et tous.

Je veux enfin remercier le public. Certains sont très fidèles à nos réunions. J'espère qu'ils prennent également intérêt aux questions que nous débattons et qui ne sont dictées que par nos convictions et notre passion pour la vie municipale de Sceaux et par le service aux Scéens.

Chantal BRAULT

Nous remercions Philippe Laurent, maire de Sceaux.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 37.